



Nations Unies

Rapport financier et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2007**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume IV
Université des Nations Unies**

Assemblée générale

**Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n° 5**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n° 5

**Rapport financier
et états financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2007**

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

**Volume IV
Université des Nations Unies**



Nations Unies • New York, 2008

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Abréviations	v
Lettres d'envoi	vi
I. Rapport financier sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007	1
A. Introduction	1
B. Situation financière de l'Université	1
Annexe	
Éléments d'information complémentaires	4
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	5
Résumé	5
A. Introduction	8
1. Mandat, étendue des vérifications et méthode	8
2. Coordination avec les services d'audit interne	9
3. Principales recommandations	9
B. Constatations et recommandations détaillées	10
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	10
2. Aperçu général de la situation financière	11
3. Soldes des états financiers	12
4. État des recettes et des dépenses	14
5. État de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	15
6. Prestations dues à la cessation de service, y compris les charges à payer au titre de l'assurance maladie	18
7. Informations fournies avec les états financiers	18
8. Gestion des programmes et des projets	19
9. Gestion des marchés	25
10. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public	26
11. Audit interne	26

12. Constatations des auditeurs internes	26
13. Passation par profits et pertes et cessions	27
14. Versements à titre gracieux	27
15. Cas de fraude ou de présomption de fraude	27
C. Remerciements	27
Annexe	
État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	28
III. Opinion des commissaires aux comptes	31
IV. Certification des états financiers	33
V. États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007	34
État I. Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007	35
État II. Actif, passif, réserves et soldes des fonds pour l'exercice biennal au 31 décembre 2007	41
Tableau 2.1. État cumulé des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2007	45
État III. Flux de trésorerie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007	52
État IV. Crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007	58
Notes relatives aux états financiers	61

Abréviations

BIOLAC	Programme d'activités biotechnologiques en Amérique latine et dans les Caraïbes
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CRIS	Programme d'études comparatives sur l'intégration régionale
EHS	Institut pour l'environnement et la sécurité
FBPMS	Système de gestion des finances, du budget et du personnel
IAS	Institut des hautes études
ICDF	Fonds de développement de la capacité d'innovation
IIGH	Institut international de l'Université des Nations Unies pour la santé mondiale
IIST	Institut international pour la technologie des logiciels
ILI	Institut international pour la formation de dirigeants
INRA	Institut de hautes études sur les ressources naturelles en Afrique
INWEH	Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
MERIT	Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNU	Université des Nations Unies
WIDER	Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement

Lettres d'envoi

Le 31 mars 2008

Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés par le Contrôleur.

Des copies de ces états sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Secrétaire général
(Signé) **Ban** Ki-moon

Le Président du Comité des commissaires aux comptes
Nations Unies
New York

Le 30 juin 2008

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007.

Le Premier président de la Cour
des comptes de la France,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation
des Nations Unies
(*Signé*) **Philippe Séguin**

Le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre I

Rapport financier sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

A. Introduction

1. Dans sa résolution 3081 (XXVIII), l'Assemblée générale a adopté la Charte de l'Université des Nations Unies (UNU) et décidé que le siège de l'Université serait situé au Japon, dans l'agglomération de Tokyo. La responsabilité des politiques, des programmes de travail et du budget de l'Université incombe à un conseil composé de 28 membres. Le recteur, qui est nommé normalement pour cinq ans et dont l'engagement peut être renouvelé pour une autre période de même durée, est le plus haut responsable universitaire et administratif de l'Université.
2. Les fonds de l'Université sont placés dans un compte spécial ouvert par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Conformément à la Charte de l'Université, les dépenses d'équipement et de fonctionnement sont couvertes par des contributions volontaires versées à l'Université ou par le revenu provenant du placement de celles-ci.
3. L'Université a un fonds de dotation et des fonds de fonctionnement distincts pour ses 11 centres de recherche et de formation et son siège. Le Fonds de dotation est alimenté par le revenu de placements ainsi que par des contributions volontaires. Le revenu des placements du Fonds de dotation est utilisé pour financer les activités de l'Université qui sont comptabilisées dans les fonds de fonctionnement concernés. Les fonds de fonctionnement reçoivent également des contributions volontaires directes de la part de gouvernements ainsi que de sources non gouvernementales, d'organismes des Nations Unies, d'universités et de particuliers.

B. Situation financière de l'Université

État 1

Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds

4. Le montant total des recettes du Fonds de dotation s'est élevé à 88,7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2006-2007, contre 32,5 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une hausse de 56,2 millions de dollars, qui s'explique par une augmentation des contributions volontaires, des intérêts créditeurs et des recettes accessoires. Ce montant se répartit comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2007	2005
Contributions volontaires	8 639	1 897
Intérêts créditeurs	51 707	30 622
Recettes accessoires	28 332	—
Total	88 678	32 519

5. L'augmentation des contributions volontaires enregistrée durant l'exercice biennal 2006-2007 s'explique essentiellement par le versement d'un montant de 8 millions de dollars effectué par le Gouvernement malaisien au titre de la mise en place de l'Institut international de l'Université des Nations Unies pour la santé mondiale.

6. L'augmentation des intérêts créditeurs provient d'une hausse des revenus perçus sur des placements d'un montant de 2,8 millions de dollars et d'un gain net sur la vente de titres d'une valeur de 18,3 millions de dollars.

7. Les recettes accessoires de l'exercice biennal 2006-2007 sont constituées par les gains nets provenant de la réévaluation de devises, contre des pertes nettes enregistrées au cours de l'exercice biennal précédent. Conformément au règlement financier, les gains de change nets sont portés au crédit du compte recettes accessoires, et les pertes de change nettes au débit des comptes opérationnels.

8. Le montant total des recettes au titre des fonds de fonctionnement s'est chiffré à 85,5 millions de dollars pour l'exercice biennal considéré, contre 65,3 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une hausse de 20,2 millions de dollars. Ce montant se répartit comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2007	2005 ^a
Contributions volontaires	44 539	33 534
Intérêts créditeurs	1 561	1 096
Recettes provenant de la prestation de services	2 877	2 843
Recettes diverses	2 674	828
Montants virés du Fonds de dotation	27 897	11 402
Montants virés des excédents cumulés	5 960	15 636
Total	85 508	65 339

^a Les montants indiqués à des fins de comparaison ont été ajustés en fonction de la nouvelle présentation.

9. Comme indiqué dans l'état I, le montant total des dépenses de l'Université s'est élevé à 76,1 millions de dollars pour l'exercice biennal considéré, contre 75 millions de dollars pour l'exercice biennal précédent, comme indiqué ci-après (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Principaux objets de dépense</i>	2007	2005
Traitements et autres dépenses de personnel ^a	33 842	33 819
Frais de voyage	2 114	1 970
Services contractuels	824	823
Dépenses de fonctionnement ^b	8 607	10 451
Achats	963	775
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	29 739	27 175
Total	76 089	75 013

^a Y compris les dépenses relatives aux consultants et au personnel affecté aux programmes.

^b Y compris les dépenses relatives à l'entretien du siège de l'Université.

10. Depuis l'exercice biennal 2006-2007, les virements autorisés du Fonds de dotation au Fonds de fonctionnement sont consignés comme des dépenses dans le Fonds de dotation et comme des revenus dans le Fonds de fonctionnement. Ces virements se sont élevés à 27,9 millions de dollars.

11. Depuis l'exercice biennal 2006-2007, le montant total à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite apparaît dans les états financiers. Ce montant, qui s'élevait à 6 millions de dollars au 31 décembre 2005, a été imputé au solde des fonds, et l'augmentation nette de 0,7 million de dollars enregistrée durant l'exercice biennal 2006-2007 a été comptabilisée en tant que dépense non budgétisée.

État II

Actif, passif et réserves et soldes des fonds

12. Au 31 décembre 2007, le montant total de l'actif de l'Université avait progressé pour atteindre 376,3 millions de dollars, contre 307,8 millions de dollars au 31 décembre 2005, essentiellement en raison d'une augmentation de l'actif du Fonds de dotation.

13. Le montant total des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des jours de congé accumulés et des prestations liées au rapatriement, qui s'élevait à 6,7 millions de dollars au 31 décembre 2007, figure dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds.

14. Le solde du Fonds de dotation est passé de 278,9 millions de dollars au 31 décembre 2005 à 336,6 millions de dollars au 31 décembre 2007, le montant des profits sur cessions de participations, des intérêts créditeurs et des gains de change ayant excédé celui des virements au Fonds de fonctionnement.

Annexe

Éléments d'information complémentaires

1. On trouvera dans la présente annexe les éléments d'information complémentaires que le Secrétaire général est tenu de faire figurer dans son rapport.

Doubles comptages dans les états financiers

2. Des recettes et des dépenses d'un montant total de 27 897 000 dollars ont été comptées deux fois dans les états financiers de l'Université des Nations Unies. Les montants correspondants ont été éliminés des chiffres des recettes et des dépenses présentés dans l'état I. De même, des dettes interfonds d'un montant total de 13 183 000 dollars et des transactions interservices en attente d'un montant total de 7 311 000 dollars ont été comptées deux fois. Les montants correspondants ont été éliminés de l'actif et du passif indiqués à l'état II.

Passation de pertes de numéraire et de sommes à recevoir par profits et pertes

3. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, des sommes à recevoir d'un montant de 52 751 dollars ont été passées par profits et pertes en application de la règle de gestion financière 106.8.

Passation de biens par profits et pertes

4. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, des biens d'une valeur de 2 243 dollars ont été passés par profits et pertes en application de la règle de gestion financière 106.9.

Versements à titre gracieux

5. Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007. À cette fin, il s'est rendu sur place au Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH), à Hamilton (Canada); à l'Institut des hautes études (UNU-IAS), à Yokohama (Japon); à l'Institut international de l'Université des Nations Unies pour la formation de dirigeants (UNU-ILI), à Amman; à l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU-WIDER), à Helsinki; à l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS), à Bonn (Allemagne); au Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie (UNU-MERIT), à Maastricht (Pays-Bas); à l'Institut international pour la technologie des logiciels (UNU-IIST), à Macao (Chine) et a examiné les opérations et activités financières au Centre de l'UNU, à Tokyo.

Le Comité a émis une opinion assortie de commentaires qui contient une observation sur les états financiers de l'exercice biennal 2006-2007 (voir chapitre III). Cette observation porte sur le fait que des excédents cumulés d'un montant total de 7 millions de dollars ont été inscrits en recettes, en début d'exercice, en vue d'augmenter le budget de l'exercice. L'UNU a par ailleurs retraité de la même façon des excédents cumulés d'un montant de 15 640 000 dollars constatés à l'issue de l'exercice biennal 2004-2005. Ces transferts n'avaient pas eu d'incidences sur les réserves et les soldes de fonds constatés à la fin de l'exercice biennal mais le Comité craignait qu'ils ne faussent les résultats des opérations.

Coordination avec les services d'audit interne

Le Comité a organisé ses vérifications en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne afin d'éviter les chevauchements d'activités et de déterminer dans quelle mesure il pouvait se fier à ces travaux.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Comme l'avait demandé le Comité consultatif et conformément au paragraphe 7 de la résolution 59/264 A de l'Assemblée générale, le Comité a vérifié de quand dataient celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été mises en œuvre et indiqué au cours de quel exercice elles avaient été faites pour la première fois. Sur un total de 20 recommandations, 8 avaient été appliquées intégralement (40 %) et 12 partiellement (60 %). Le taux de mise en œuvre des recommandations pour l'exercice considéré s'est amélioré par rapport à l'exercice précédent.

Aperçu général de la situation financière

Le ratio disponibilités/total de l'actif, qui était de 0,10 au 31 décembre 2007 contre 0,07 au 31 décembre 2005, s'était légèrement amélioré mais le ratio disponibilités/total du passif avait considérablement diminué, passant de 2,57 au 31 décembre 2005 à 1,89 au 31 décembre 2007.

Si les prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, d'un montant de 6 690 000 dollars, n'avaient pas été inscrites dans les états financiers de l'exercice 2006-2007, le total du passif se serait monté à 12 310 000 dollars seulement, au lieu de 19 millions et le ratio disponibilités/total du passif aurait été de 2,92 au lieu de 1,89.

Soldes des états financiers

Il n'y avait pas de pièces comptables à l'appui des ajustements, des reclassements et des regroupements effectués manuellement sur les soldes des états financiers générés par le Système de gestion des finances, du budget et du personnel et ces ajustements, reclassements et regroupements n'avaient pas été autorisés.

État des recettes et des dépenses

Pour l'exercice considéré, le montant total des recettes s'est élevé à 148,4 millions de dollars, contre 89 020 000 dollars pour l'exercice précédent, soit une hausse de 66,7 %. Le montant des dépenses s'est établi à 79 430 000 dollars, contre 81 320 000 dollars pour l'exercice précédent, soit une baisse de 2 % (1 890 000 dollars). Le résultat est un excédent de 68 970 000 dollars, à comparer à l'excédent de 7 690 000 dollars de l'exercice précédent, soit une progression de 61 280 000 dollars.

État de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

Le montant de l'actif est passé de 307 830 000 dollars au 31 décembre 2005 à 376 320 000 dollars au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 22,25 %. Le montant total du passif a également augmenté pendant l'exercice considéré, passant de 8 290 000 dollars à 19 millions de dollars, soit une progression de 129 %. Cela s'explique principalement par la comptabilisation du montant des prestations dues à la cessation de service, soit 6 690 000 dollars. Les réserves et le solde du fonds ont augmenté de 19,29 %, passant de 299 540 000 dollars à 357 310 000 dollars.

La trésorerie a été surestimée d'un montant de 100 257 dollars parce que les intérêts créditeurs ont été comptabilisés comme encaisse au lieu de créances.

Prestations dues à la cessation de service, y compris les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service

Les états financiers de l'exercice considéré ont fait apparaître un montant de 6 690 000 dollars au titre des prestations dues à la cessation de service, dont 3 940 000 dollars pour les charges à payer au titre de l'assurance maladie, 1 280 000 dollars pour les jours de congé non pris et 1 470 000 dollars pour les prestations liées au rapatriement. Les prestations dues à la cessation de service représentaient 35 % du montant total du passif.

Budgétisation et gestion axées sur les résultats

Dans quatre centres de recherche et de formation, les budgets-programmes approuvés pour l'exercice considéré ne comportaient pas d'objectifs précis, d'indicateurs de résultats quantifiables ni de réalisations escomptées qui pourraient servir de critères de référence pour les produits visés.

Gestion des projets et des programmes

Au Centre de l'UNU, certains produits, comme des manuscrits qui auraient dû être présentés de 2002 à 2005, n'avaient pas été soumis à la date de l'audit. À l'UNU-IIST et à l'UNU-MERIT, les dépenses engagées dépassaient l'allocation de crédits tandis qu'à l'UNU-ILI, on avait enregistré par erreur des dépenses pour deux projets alors qu'elles avaient trait à d'autres projets.

Le Comité a noté également que les traitements des chercheurs qui travaillaient sur des projets précis n'avaient pas été imputés sur les budgets de ces projets si bien que les dépenses n'étaient pas rattachées correctement aux différents projets.

Gestion des marchés

Quatre centres de recherche et de formation n'avaient pas de plan d'achat pour l'exercice considéré. Trois autres centres ne tenaient pas à jour de fichier de fournisseurs et certaines de leurs commandes n'avaient pas été signées par les fournisseurs.

Préparation de la mise en application des normes IPSAS

L'UNU n'a pas établi son propre plan pour l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), un plan qui lui permettrait de suivre les progrès dans l'introduction de ces normes.

Audit interne

Le Bureau des services de contrôle interne a audité deux centres de recherche et de formation, l'UNU-WIDER et l'UNU-MERIT, au dernier trimestre de 2006. Il s'est intéressé en particulier à la gestion de la recherche et des programmes. Les autres centres et le Centre de l'UNU n'avaient pas fait l'objet d'un audit interne durant l'exercice 2006-2007.

Recommandations

Les vérifications effectuées par le Comité l'ont amené à faire plusieurs recommandations. Les principales figurent au paragraphe 9 du présent rapport.

A. Introduction

1. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'Université des Nations Unies (UNU) pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007, en application de la résolution 74 (I), en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'UNU au 31 décembre 2007 et les résultats des activités de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugé nécessaire pour former une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier, selon lequel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes de l'UNU et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités.

4. Comme le Comité consultatif l'a expressément demandé, le Comité a vérifié de quand dataient celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été mises en œuvre ou qui ne l'avaient été que partiellement. L'Assemblée générale avait aussi demandé au Comité d'examiner la suite donnée à ses recommandations antérieures et de lui en rendre compte. Ces questions sont traitées aux paragraphes 11 à 19.

5. Comme par le passé, le Comité a présenté les résultats de ses contrôles à l'UNU, dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations, ce qui a donné lieu à des échanges suivis. Pour la période considérée, il y a eu huit lettres d'observations.

6. Dans le présent rapport, lorsqu'une observation se réfère à un lieu particulier, elle ne porte que sur ce lieu, et il ne faut en déduire ni qu'elle s'applique à d'autres lieux, ni qu'elle ne s'y applique pas.

7. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration de l'UNU, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

2. Coordination avec les services d'audit interne

8. Le Comité continue d'organiser ses vérifications en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne afin d'éviter les chevauchements d'activité et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les travaux des auditeurs internes.

3. Principales recommandations

9. Le Comité recommande principalement à l'ONU de faire ce qui suit :

a) Indiquer dans les pièces justificatives du journal les raisons des ajustements et reclassements effectués lors de l'établissement des états financiers définitifs (par. 30);

b) Corriger les lacunes du Système de gestion des finances, du budget et du personnel (par. 30);

c) Mettre fin à la pratique consistant à inscrire les excédents cumulés en recettes dans les états financiers (par. 38);

d) Préciser les types d'opérations à porter dans les comptes de trésorerie commune pour les distinguer de celles qui se rapportent à d'autres comptes en banque (par. 42);

e) Planifier les programmes, élaborer les budgets, assurer le suivi et effectuer les évaluations en se conformant aux principes de la budgétisation axée sur les résultats (par. 75);

f) Tenir à jour un dossier central complet pour tous les projets en se conformant aux directives publiées par le Groupe central de contrôle et d'inspection (par. 75);

g) Demander aux administrateurs de programme/chercheurs de vérifier régulièrement l'état d'avancement des travaux au regard des plans de travail, de manière que les produits soient livrés pour publication dans des délais rapides (par. 78);

h) Définir des règles concernant la part du traitement des chercheurs à affecter à chaque projet dans une mesure raisonnable (par. 84);

i) Établir un plan donnant le détail des dispositions à prendre pour que les normes IPSAS soient entièrement adoptées d'ici à 2010 (par. 107).

10. Les autres recommandations du Comité sont présentées aux paragraphes 46, 49, 53, 55, 59, 63, 96, 101, 104 et 110. Elles n'abordent pas la question des sanctions ou mesures disciplinaires que l'ONU pourrait vouloir imposer à des fonctionnaires ayant régulièrement failli à l'obligation de veiller au respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, des instructions administratives et des directives connexes.

B. Constatations et recommandations détaillées

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

11. Conformément au paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale, le Comité a examiné les mesures prises par l'Université des Nations Unies pour donner suite aux recommandations formulées dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.

12. Sur un total de 20 recommandations, 8 avaient été appliquées intégralement et 12 partiellement. On trouvera le détail de ces recommandations à l'annexe au présent chapitre.

Recommandations partiellement mises en œuvre

13. Huit des recommandations partiellement appliquées avaient trait à l'information financière et au suivi des dépenses des projets au regard des réalisations. L'ONU compte apporter des améliorations dans ces deux domaines à l'occasion de l'introduction du système Atlas, qui doit être en place d'ici au 1^{er} janvier 2009. Des négociations sont en cours en vue d'apporter les changements voulus au système de gestion de l'information financière. Le Comité estime que l'ONU devrait participer activement à la mise au point et à la mise en place du système Atlas, pour s'assurer que celui-ci répondra à ses besoins.

14. L'ONU a classé la recommandation qui avait été formulée par le Comité à propos de l'ONU-INWEH, à savoir que les ressources devaient être strictement utilisées pour les projets auxquels elles étaient destinées (A/61/5 (Vol. IV), par. 51) comme étant appliquée. Le Comité estime pour sa part que cette recommandation doit être considérée comme partiellement appliquée. Des crédits spécifiquement affectés à un programme donné étaient utilisés pour financer d'autres programmes en attendant que soient reçues les contributions annoncées pour ceux-ci. L'ONU-INWEH a expliqué qu'il s'efforçait d'éviter ce genre de situation mais que d'un autre côté l'annulation ou l'interruption de projets programmés risquait de faire obstacle à la réalisation des objectifs de l'Université. Il était vrai que ce système fonctionnait du fait que les dépenses liées aux programmes et autres dépenses restaient dans les limites du budget, mais le Comité craignait que des projets qui bénéficiaient d'un financement suffisant ne voient leurs fonds s'assécher par suite de virements temporaires sur d'autres projets.

15. Malgré les efforts qui avaient été faits pour donner suite aux recommandations relatives aux consultants et aux vacataires, le Comité a de nouveau constaté ce qui suit :

a) Le Centre de l'ONU continuait de recevoir des rapports de consultants avec retard;

b) Dans quatre centres de recherche et de formation, les résumés des projets ne comportaient pas d'information sur les indicateurs de résultat si bien que les travaux des consultants et vacataires ne pouvaient être évalués par rapport aux objectifs;

c) À l'UNU-EHS, les mandats étaient incomplets sur les points suivants : i) objectifs et cibles; ii) produits des missions concrets et mesurables; iii) dates de livraison réalistes et détail du mode de livraison (transmission par voie électronique, sur papier, etc.); et iv) indicateurs de résultats aux fins de l'évaluation (respect des délais, valeur des services rendus au regard du coût, etc.).

16. Dans le cadre de la mise en place d'une stratégie qui lui permettrait de moins dépendre du Fonds de dotation pour sa viabilité, l'UNU a décidé de commander une étude indépendante sur la composition de son portefeuille de placements, qui sera coordonnée par le Service de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

17. Quatre centres de recherche et de formation n'ont pas suivi les règles concernant l'élaboration de plans d'achats.

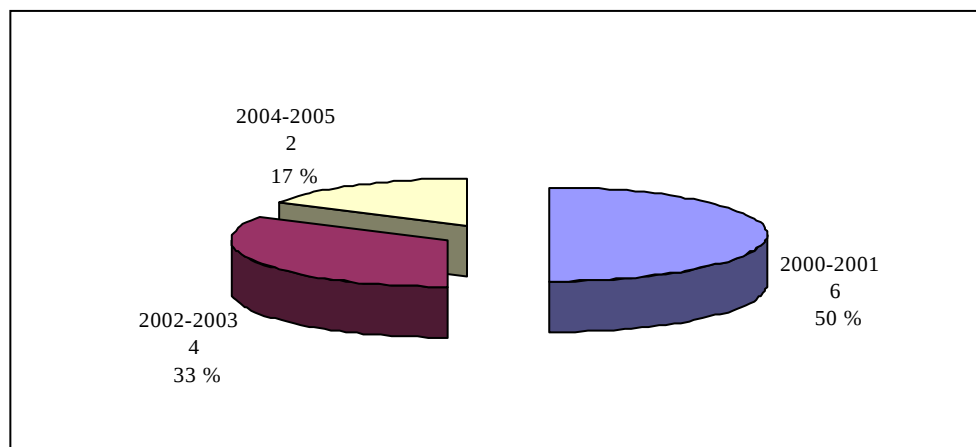
Répartition chronologique des recommandations antérieures

18. Comme l'avait demandé le Comité consultatif (A/59/736, par. 8), le Comité a aussi analysé l'ancienneté de ses recommandations des exercices biennaux précédents qui n'avaient été mises en œuvre que partiellement ou qui ne l'avaient pas été du tout. L'exercice au cours duquel chaque recommandation a été faite pour la première fois est indiqué à l'annexe au présent chapitre.

19. Sur les 12 recommandations partiellement mises en œuvre, 17 % remontaient à l'exercice 2004-2005, 33 % à l'exercice 2002-2003 et 50 % à l'exercice 2000-2001, comme on le voit dans la figure II.I.

Figure II.I

Répartition chronologique des recommandations des exercices antérieurs n'ayant été mises en œuvre que partiellement



2. Aperçu général de la situation financière

Principaux ratios financiers

20. Le Comité a analysé la position financière de l'UNU au 31 décembre 2007. Les principaux ratios financiers sont indiqués dans le tableau II.1.

Tableau II.1
Principaux ratios financiers

	Exercice clos le 31 décembre		Dividende et diviseur du ratio de 2007 (en millions de dollars É.-U.)
	2205	2007	
Contributions volontaires à recevoir/total de l'actif ^a	0,02	0,01	4,96/376,32
Disponibilités (sauf trésorerie commune)/total de l'actif ^b	0,07	0,10	35,90/376,32
Disponibilités (sauf trésorerie commune)/total du passif ^c	2,57	1,89	35,90/19,00
Disponibilités (sauf trésorerie commune)/total du passif (sauf prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite) ^d		2,92	35,90/12,31
Intérêts créditeurs/total des placements (y compris encaisse et dépôts à terme et trésorerie commune) ^e	0,11	0,15	53,27/365,79
Contributions volontaires/total des recettes ^f	0,43	0,37	54,22/148,40

^a Un ratio faible est signe de bonne santé financière.

^b Un ratio élevé est signe de bonne santé financière.

^c Un ratio faible est signe que les disponibilités sont insuffisantes pour régler les dettes.

^d Indique si les disponibilités sont suffisantes pour régler les dettes (à l'exclusion des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite).

^e Indicateur du rendement des placements.

^f Indicateur de l'efficacité des activités de collecte de fonds.

21. Comme il apparaît dans le tableau ci-dessus, le ratio disponibilités/total de l'actif, qui était de 0,10 au 31 décembre 2007 contre 0,07 au 31 décembre 2005, s'était amélioré mais le ratio disponibilités/total du passif avait considérablement diminué, passant de 2,57 au 31 décembre 2005 à 1,89 au 31 décembre 2007. Si les prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, d'un montant de 6,69 millions de dollars, n'avaient pas été inscrites dans les états financiers de l'exercice 2006-2007, le total du passif se serait monté à 12,31 millions de dollars seulement et le ratio disponibilités/total du passif aurait été de 2,92 au lieu de 1,89.

22. Le ratio contributions volontaires/recettes totales a diminué, passant de 0,43 au 31 décembre 2005 à 0,37 au 31 décembre 2007, tandis que le ratio intérêts créditeurs/total des placements (y compris la trésorerie commune) a augmenté (0,15 au 31 décembre 2007 contre 0,11 au 31 décembre 2005).

3. Soldes des états financiers

23. L'objectif des états financiers est de fournir des renseignements sur la situation financière et les résultats de l'organisation, l'évolution de la situation financière et l'application des décisions des organes délibérants et autres organes directeurs (Normes comptables du système des Nations Unies, par. 7).

24. Le Système de gestion des finances, du budget et du personnel, utilisé par l'UNU, a été mis au point pour permettre de gérer l'information financière du Centre de l'UNU et des différents centres de recherche et de formation, qui sont éparpillés à travers le monde. Dans sa version actuelle, le Système est conçu pour les fonctions budgétaires et financières de l'UNU. Il comporte un module d'information financière qui permet aux utilisateurs d'établir divers rapports – rapports budgétaires, extraits du grand livre et états financiers – pour chacun des fonds de fonctionnement et des fonds d'affectation spéciale et pour le fonds de dotation. Toutefois, le Système ne permet pas d'établir des états financiers consolidés.

25. Le Comité a noté que les états financiers consolidés remis par la Division de la comptabilité du Secrétariat de l'ONU avaient été établis en dehors du Système de gestion des finances, du budget et du personnel. Les ajustements, les reclassements et les regroupements effectués sur les états financiers avaient été faits manuellement par le Bureau des services financiers de l'UNU à l'aide d'un tableur.

26. Pour vérifier si les soldes du Système de gestion des finances, du budget et du personnel étaient les mêmes que ceux figurant dans les états financiers définitifs, le Comité a examiné les soldes des comptes du Centre de l'UNU et des centres de recherche et de formation et vérifié que les groupements étaient les mêmes dans les états financiers générés par le Système, après consolidation manuelle, et dans les états financiers définitifs, établis en dehors du Système.

27. Le Comité a relevé des différences qui étaient dues au fait que des soldes avaient été transférés d'un groupe de comptes à un autre dans le Système de gestion des finances, du budget et du personnel. Une analyse plus poussée a fait apparaître que le Bureau des services financiers avait effectué des ajustements, des reclassements et des regroupements en dehors du Système, pour effectuer des éliminations sur les comptes suivants : a) soldes débiteurs interfonds; b) opérations interservices en attente; et c) soldes créditeurs interfonds. Ces ajustements n'avaient été ni examinés ni approuvés par le Directeur de l'administration. Le résultat net des éliminations était présenté dans les états financiers sous « Autres comptes débiteurs » et « Autres comptes créditeurs » (5,27 et 3,59 millions de dollars respectivement).

28. L'UNU a expliqué qu'elle veillait à ce qu'il y ait une piste de vérification complète entre les données téléchargées du Système de gestion des finances, du budget et du personnel et lorsqu'elle établissait les rapports financiers définitifs, et a indiqué que les soldes étaient regroupés selon les catégories appropriées dans l'état des recettes et des dépenses et dans l'état de l'actif et du passif, conformément aux instructions relatives à la clôture des comptes et aux normes comptables du système des Nations Unies. L'UNU a en outre indiqué que tous les reclassements à l'intérieur des catégories d'éléments d'actif et de passif pouvaient être vérifiés à rebours car des pièces justificatives avaient été établies.

29. La seule documentation écrite qui ait été présentée au Comité était une feuille de travail qui indiquait comment les comptes avaient été ajustés ou reclassés mais qui ne comportait pas d'explications sur les raisons de ces opérations.

30. Le Comité recommande que l'UNU : a) indique dans les pièces justificatives du journal les raisons des ajustements et reclassements effectués lors de l'établissement des états financiers définitifs; et b) corrige les lacunes du Système de gestion des finances, du budget et du personnel.

31. L'UNU a expliqué que le Système de gestion des finances, du budget et du personnel devait être remplacé par le système Atlas, un progiciel de gestion intégré géré par le Programme des Nations Unies pour le développement. Le Conseil de l'UNU avait déjà approuvé des crédits à cette fin dans le budget de l'exercice 2008-2009 et le passage au système Atlas était prévu pour le 1^{er} janvier 2009.

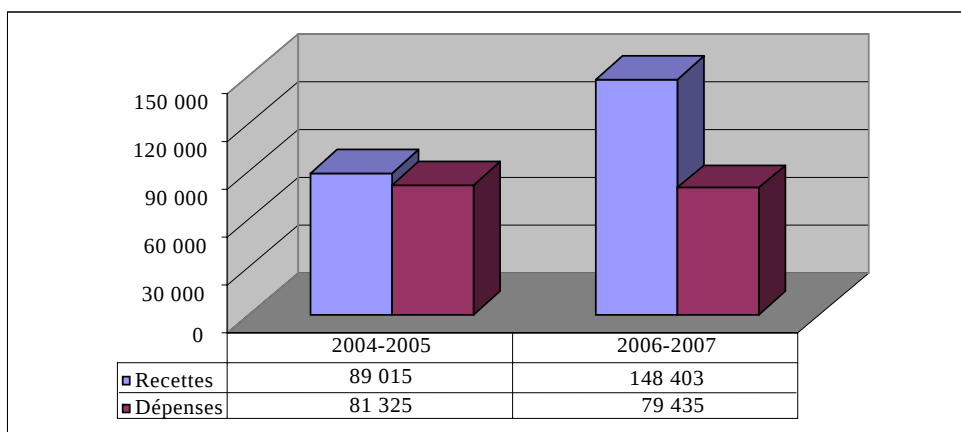
4. État des recettes et des dépenses

32. Pour l'exercice considéré, le montant total des recettes s'est élevé à 148,4 millions de dollars, contre 89 020 000 dollars pour l'exercice précédent, soit une hausse de 66,7 %. Des excédents cumulés d'un montant de 7 millions de dollars ont été inscrits au montant total des recettes. Le montant des dépenses s'est établi à 79 430 000 dollars, contre 81 320 000 dollars pour l'exercice précédent, soit une baisse de 2 % (1 890 000 dollars). Le résultat est un excédent de 68 970 000 dollars, à comparer à l'excédent de 7 690 000 dollars de l'exercice précédent, soit une progression de 61 280 000 dollars pendant l'exercice considéré.

33. Les chiffres des recettes et des dépenses pour les exercices 2004-2005 et 2006-2007 sont donnés dans la figure II.II.

Figure II.II
Évolution comparée des recettes et des dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



34. Le paragraphe 32 des normes comptables du système des Nations Unies définit les recettes d'un exercice donné comme étant les montants en espèces ou quasi-espèces reçus ou à recevoir pendant l'exercice et qui majorent l'actif net.

35. Le Comité a examiné l'état des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007 et a constaté que les recettes des fonds de fonctionnement et du fonds d'affectation spéciale comprenaient des montants de 5 970 000 dollars et 1 030 000 dollars, respectivement, représentant des transferts d'un montant de 7 millions de dollars provenant de l'excédent cumulé, qui est une composante des réserves et soldes des fonds.

36. L'ONU a expliqué que l'excédent cumulé servait au financement du budget de fonctionnement. Toutefois, comme l'excédent a trait à des recettes d'exercices antérieurs, il est possible que les transferts ne soient pas conformes aux dispositions du paragraphe 32 des normes comptables du système des Nations Unies et faussent les résultats des opérations.

37. L'ONU a retraité les montants de l'exercice 2004-2005. Elle a inscrit un excédent cumulé d'un montant de 15 640 000 dollars en recettes, ce qui a eu pour effet de transformer le déficit de 7 950 000 dollars signalé dans les états financiers de l'exercice 2004-2005 en un excédent de 7 690 000 dollars dans les états financiers de l'exercice biennal 2006-2007.

38. Le Comité recommande que l'ONU mette fin à la pratique consistant à inscrire les excédents cumulés en recettes dans les états financiers.

5. État de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

39. Le montant de l'actif est passé de 307 830 000 dollars au 31 décembre 2005 à 376 320 000 dollars au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 22,25 %. Le montant total du passif a également augmenté pendant l'exercice considéré, passant de 8 290 000 dollars à 19 millions de dollars, soit une progression de 129 %. Cela s'explique principalement par la comptabilisation dans les états financiers du montant des prestations dues à la cessation de service, soit 6 690 000 dollars. Les réserves et le solde du fonds ont augmenté de 19,29 %, passant de 299 540 000 dollars à 357 310 000 dollars.

Trésorerie commune

40. L'ONU dispose de cinq comptes pour ses fonds en banque dans son grand livre général, dont deux réservés à la trésorerie commune. Il s'agit d'un compte de dépôts (compte n° 061) et d'un compte d'épargne (compte n° 060), qui portent tous deux intérêts et dont le solde total s'élevait à 10 930 000 dollars au 31 décembre 2007 d'après le Système de gestion des finances, du budget et du personnel. Or, d'après les états financiers, le solde ne représentait que 8 760 000 dollars, soit une différence de 2 170 000 dollars, comme indiqué dans le tableau II.2.

Tableau II.2

Montant de la trésorerie commune d'après le Système de gestion des finances, du budget et du personnel et d'après les états financiers

(En dollars des États-Unis)

Comptes du grand livre général	Soldes au 31 décembre 2007		Différence
	D'après le Système de gestion des finances, du budget et du personnel	D'après les états financiers	
060			
UNU-Centre	176 294	176 294	—
UNU-INRA	11 951	0	11 951
UNU-INWEH	2 158 030	0	2 158 030
Total partiel	2 346 275	176 294	2 169 981

<i>Comptes du grand livre général</i>	<i>Soldes au 31 décembre 2007</i>		<i>Différence</i>
	<i>D'après le Système de gestion des finances, du budget et du personnel</i>	<i>D'après les états financiers</i>	
061			
UNU-Centre	4 605 462	4 605 462	—
UNU-WIDER	819 277	819 277	—
UNU-MERIT	3 142 847	3 142 847	—
UNU-IIST	10 806	10 806	—
UNU-INRA	4 312	4 312	—
Total partiel	8 582 704	8 582 704	—
Total	10 928 979	8 758 998	2 169 981

41. Les soldes concernant UNU-INRA et UNU-INWEH, soit 11 951 dollars et 2 160 000 dollars respectivement, étaient à l'origine de la différence de 2 170 000 dollars. Ces soldes étaient comptabilisés dans le compte 060 mais n'apparaissaient pas dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds. Une analyse plus approfondie des comptes 060 et 061 et du compte 064 a montré que les opérations de caisse étaient inscrites indifféremment à tel ou tel compte. Les comptes de trésorerie commune, qui étaient censés regrouper les excédents de liquidités, servaient aussi aux règlements interfonds, au remboursement des indemnités journalières de subsistance non utilisées et à la comptabilisation des contributions reçues, opérations qui relevaient plutôt du compte 064.

42. L'UNU s'est rangée à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle précise les types d'opérations à porter dans les comptes de trésorerie commune pour les distinguer de celles qui se rapportent à d'autres comptes en banque.

43. L'examen des écritures de journal concernant la comptabilisation des intérêts de la trésorerie commune dans le compte 061 a montré que les intérêts courus pour un mois donné étaient correctement enregistrés pour le mois considéré. Le Comité a constaté cependant qu'au lieu de porter ces intérêts parmi les sommes à recevoir, l'UNU les considérait comme ayant été versés alors même que le compte de trésorerie n'avait pas encore été crédité.

44. Comme indiqué dans l'état relatif à la trésorerie commune, les intérêts créditeurs sont crédités en janvier et en juillet de chaque année. Cela signifie que l'UNU n'encaisse le montant des intérêts créditeurs que tous les six mois et non tous les mois.

45. La pratique consistant à comptabiliser les intérêts créditeurs comme s'ils avaient été effectivement encaissés gonflait le montant de la trésorerie commune (compte 061) dans les mois qui précédaient janvier et juillet de chaque année. Ainsi, au 31 décembre 2007, la trésorerie a été surestimée d'un montant de 100 257 dollars, correspondant au montant des intérêts créditeurs portant sur la période de six mois comprise entre juillet et décembre 2007 qui a été versé par la banque en janvier 2008.

46. Le Comité recommande que l'ONU ne comptabilise les intérêts créditeurs parmi les sommes encaissées qu'au moment où ils sont effectivement portés au crédit du compte de trésorerie commune.

Obligations : primes d'émission, plus-values et moins-values

47. D'après le paragraphe 24 de la révision VIII des normes comptables du système des Nations Unies, les rubriques et les montants figurant dans les comptes doivent être complétés, si nécessaire, par des renseignements suffisants pour que leur sens soit clair. Les éléments significatifs ne doivent être ni groupés ni compensés avec d'autres postes, sans faire l'objet d'une mention séparée.

48. Le Comité s'est intéressé aux opérations concernant les obligations et a constaté que le traitement des primes d'émission, des plus-values et des moins-values n'était pas conforme aux dispositions des normes comptables et que seuls les montants nets apparaissaient dans les comptes.

49. Le Comité recommande que l'ONU comptabilise les primes d'émission, les plus-values et les moins-values concernant ses placements, opération par opération, en application des normes comptables du système des Nations Unies.

Suivi des opérations relatives aux placements

50. Le Comité a examiné la façon dont les titres étaient inscrits dans les livres et a vérifié les pièces justificatives du journal et les rapports établis par le gestionnaire du portefeuille, et a constaté que rien n'était prévu pour suivre les titres pendant la période comprise entre l'achat et la vente.

51. Le Comité a analysé les ventes d'obligations intervenues dans quatre monnaies pour un montant de 60 710 000 dollars pendant l'exercice. Il a noté que le rapport sur les ventes multidevises soumis à l'ONU ne comprenait pas les dates d'achat et autres renseignements permettant de déterminer quels titres avaient été vendus. Ces éléments sont utiles lorsque les ventes ne portent que sur une partie des titres et qu'il faut liquider la prime d'émission correspondante, comptabiliser les intérêts courus à la date de la vente et enregistrer la plus-value ou la moins-value réalisée.

52. À l'heure actuelle, faute de dispositif lui permettant de vérifier l'exactitude des chiffres qui lui sont communiqués, l'ONU se fonde exclusivement sur les rapports soumis par le gestionnaire du portefeuille pour comptabiliser les opérations relatives à ses placements.

53. Le Comité recommande que l'ONU propose des améliorations au nouveau système Atlas afin de renforcer la gestion et l'enregistrement des opérations relatives aux comptes de placement.

Intérêts échus concernant les obligations de l'ONU

54. Le Comité a constaté à 10 reprises que des intérêts échus d'un montant de 369 966 dollars, qui faisaient partie du prix d'achat des obligations, n'avaient pas été soldés lorsque les obligations avaient été vendues avant la date de versement des intérêts ou à la réception des coupons d'intérêt. Un examen plus approfondi a montré que ces intérêts n'avaient été soldés qu'à la fin de l'exercice alors même que les obligations avaient été vendues avant la fin de l'exercice. Le retard allait de 5 à 11 mois et pouvait donner une représentation inexacte des plus-values ou moins-values réalisées.

55. L'ONU s'est rangée à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle solde les intérêts échus compris dans le prix d'achat des obligations, à la date d'encaissement des intérêts ou au moment où les obligations sont vendues.

6. Prestations dues à la cessation de service, y compris les charges à payer au titre de l'assurance maladie

56. Conformément à la résolution 61/264 de l'Assemblée générale, l'ONU a changé de mode de présentation des prestations dues à la cessation de service. Au lieu de donner l'information dans les notes relatives aux états financiers, elle comptabilise ces charges et les fait figurer dans le corps desdits états.

57. Les états financiers de l'exercice 2006-2007 ont fait apparaître un montant de 6 690 000 dollars au titre des prestations dues à la cessation de service, dont 3 940 000 dollars pour les charges à payer au titre de l'assurance maladie, 1 280 000 dollars pour les jours de congé non pris et 1 470 000 dollars pour les prestations liées au rapatriement.

58. Le montant des prestations dues par l'ONU au titre de l'assurance maladie après la cessation de service a été calculé d'après l'évaluation actuarielle réalisée par un actuaire-conseil. Le montant des prestations au 31 décembre 2007 a été établi en établissant une comparaison entre les données concernant le personnel utilisées par le consultant dans son rapport, d'une part, et les tableaux d'effectifs de l'ONU et les années de service des fonctionnaires, de l'autre. La valeur monétaire des jours de congé non pris a été calculée en divisant le traitement mensuel net moyen d'un fonctionnaire par 21,75 jours et en multipliant le résultat par le reliquat des congés annuels. Les prestations au titre du rapatriement ont été calculées en utilisant le nombre d'années de service passées en dehors du pays de nationalité. Le Comité a validé le montant des charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service en s'appuyant sur l'évaluation actuarielle effectuée par l'actuaire-conseil et sur ses propres procédures. Il craint cependant qu'un financement suffisant n'ait pas été prévu pour les prestations dues à la cessation de service.

59. Le Comité recommande que l'ONU prévoie le financement voulu aux fins du règlement des prestations dues à la cessation de service.

7. Informations fournies avec les états financiers

Contributions volontaires en nature

60. D'après le paragraphe 35 des normes comptables du système des Nations Unies, les contributions volontaires en nature d'une certaine importance, qui peuvent être utilisées pour les activités normales d'exécution des programmes, doivent apparaître dans les états financiers dès l'instant où on peut les comptabiliser à leur juste valeur. L'organisation peut choisir d'enregistrer les montants correspondants dans le corps même des états financiers ou dans une note. Ces contributions sont évaluées selon la méthode que l'organisation juge la plus appropriée (valeur attribuée par le donateur, le cas échéant), la base d'évaluation devant être spécifiée.

61. Par ailleurs, dans un mémorandum daté du 17 novembre 2006, le Directeur de la Division de la comptabilité (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité) a édicté des règles tendant à ce que le montant complet des contributions volontaires en nature soit enregistré avec exactitude dans les états

financiers. Il est précisé que les contributions sous forme de services ou de matériel doivent être enregistrées à la date à laquelle elles peuvent être utilisées dans le cours normal des activités d'exécution des programmes. L'annexe II du mémorandum contient des directives sur l'évaluation des contributions en nature, dans lesquelles il est précisé que le matériel, les terrains et les bâtiments mis gracieusement à disposition doivent être considérés comme des contributions en nature sous forme de services. Leur valeur doit être établie d'après le montant des loyers pratiqués localement pour des biens équivalents.

62. Le Comité a noté que le Centre de l'UNU et cinq de ses centres de recherche et de formation ne mentionnaient les contributions en nature ni dans les états financiers ni dans les notes y afférentes, ainsi qu'il apparaît au tableau II.3.

Tableau II.3

Contributions volontaires en nature ne figurant pas dans les états financiers

	<i>Description</i>	<i>Donateur</i>	<i>Montant</i>
Centre de l'UNU	Terrain, bâtiments et matériel	Gouvernement japonais	Indéterminé
UNU-INWEH	Locaux à usage de bureaux, mobilier et matériel	Agence canadienne de développement international	Indéterminé
	Accès à des services Internet complets		
	Appui informatique (matériel et logiciels)		
	Licences d'exploitation du logiciel		
	McMaster University		
	Système de gestion financière en ligne		
UNU-MERIT	Terrains, bâtiments et système de chauffage	Pays-Bas et municipalité de Maastricht	Indéterminé
UNU-EHS	Mobilier de bibliothèque et de salles de conférence	Ministère allemand de l'environnement	Indéterminé
	3 commutateurs de réseau		17 200,20
	52 téléphones		32 663,32
UNU-WIDER	Location de locaux à usage de bureaux	Gouvernement finlandais	324 383,00
	Location d'une résidence à l'usage du directeur		60 519,00
UNU-IIGH	Terrains et bâtiments (815 m ² sans compter le parking)	Gouvernement malaisien	Indéterminé

63. Le Comité recommande que l'UNU indique toutes les contributions volontaires en nature dans les notes afférentes aux états financiers.

8. Gestion des programmes et des projets

Budgétisation axée sur les résultats

64. Dans un rapport présenté à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale (A/53/500), le Secrétaire général a posé les principes de la budgétisation axée sur les résultats et, dans l'additif à ce rapport (A/53/500/Add.1), il a précisé que dans sa nouvelle présentation le budget comporterait un énoncé des objectifs, un énoncé des résultats attendus et des indicateurs de résultats.

65. Par sa résolution 55/231, l'Assemblée générale a fait siennes les propositions énoncées par le Secrétaire général dans son rapport A/54/456 et Add.1 à 5 concernant l'application des principes de la budgétisation axée sur les résultats à la programmation, ce qui s'est traduit par la définition d'objectifs pour l'exercice biennal, l'introduction des notions de réalisations escomptées, de produits et de facteurs externes, et l'identification des bénéficiaires des produits ou des utilisateurs finals.

66. Le Comité a noté que les budgets-programmes de l'UNU-INWEH, de l'UNU-MERIT, de l'UNU-IIST et de l'UNU-WIDER approuvés pour l'exercice 2006-2007 n'étaient pas conformes aux principes cités ci-dessus. La direction de l'UNU avait beau affirmer que le plan de travail et le budget pour l'exercice 2006-2007 étaient conformes aux exigences du rapport A/53/500/Add.1, les principes n'étaient pas respectés sur un certain nombre de points, comme indiqué dans les paragraphes ci-après.

67. Les objectifs du sous-programme correspondant à l'UNU-INWEH étaient exprimés en termes généraux. Il n'y avait pas d'indication sur la portée exacte des réalisations à l'intérieur du budget-programme de l'exercice, les avantages attendus pour les utilisateurs finals n'étaient pas clairement énoncés au niveau du sous-programme, et il n'y avait pas d'indicateurs de résultats au niveau des projets.

68. Le budget de l'UNU-MERIT était présenté par grandes catégories de dépenses, ventilées par objets de dépense pour chaque projet, sur la base de la liste de projets proposés pour l'exercice. Sauf pour ce qui était des objectifs, les résumés pour chaque projet ne distinguaient pas les différents éléments du cadre logique de budgétisation (objectifs, réalisations escomptées, produits et indicateurs de résultats).

69. Dans le cas de quatre centres (UNU-INWEH, UNU-MERIT, UNU-IIST et UNU-WIDER), les résumés de chaque projet ne donnaient pas de renseignements sur les indicateurs de résultats, ni sur les facteurs externes et les bénéficiaires ou les utilisateurs finals des produits, des éléments qui permettent de mesurer les réalisations par rapport aux objectifs, aux ressources financières utilisées et au budget.

70. Sur les 70 sous-programmes que comptait le budget-programme de recherche approuvé pour l'exercice 2006-2007, 14 ne comportaient pas de résultats escomptés quantifiés (nombre de participants, nombre d'ateliers prévus, ouvrages, études et notes d'orientation devant être publiés, etc.).

71. De même, ayant examiné les dossiers des projets du Centre de l'UNU, le Comité a constaté qu'on n'y précisait pas en termes quantifiables les produits visés et les résultats attendus, alors que les directives de l'UNU sur les descriptifs de projet stipulent que ceux-ci doivent comporter des indications précises sur les objectifs et notamment une description concrète des produits – rapports, publications, personnes qui seront formées, etc. Le Comité a constaté que les descriptifs de 12 des 13 projets prévus au titre du programme relatif à l'environnement et au développement durable et de 6 des 17 projets prévus au titre du programme relatif à la gouvernance et à la paix ne mentionnaient pas de produits quantifiables.

72. Si dès le départ, au moment de l'élaboration des descriptifs de projet et des plans de travail, on avait défini des produits quantifiables, on aurait pu plus facilement déterminer les activités à entreprendre et définir avec précision des résultats visés mesurables.

73. Le Comité a constaté, lorsqu'il a examiné les dossiers de projet de l'UNU-ILI (huit dossiers) et de l'UNU-INWEH (sept dossiers), que dans chacun deux documents de base au moins considérés comme essentiels pour le suivi des projets (détail des plans de travail et des plans de financement, calendrier d'exécution, rapport d'évaluation intérimaire, par exemple) faisaient défaut et qu'on n'y trouvait pas non plus d'indicateurs de résultats mesurables. L'UNU-ILI a expliqué que les dossiers étaient incomplets parce que trois de ses administrateurs de programme avaient quitté leurs fonctions prématurément.

74. Le Comité fait observer qu'à cause des documents manquants et de l'insuffisance du suivi, on ne pourrait avoir l'assurance que les projets avaient été exécutés conformément aux objectifs, que les dépenses étaient restées dans les limites des budgets approuvés et que les produits avaient été exécutés dans les délais prévus et à proportion des montants investis.

75. L'UNU s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devait : a) planifier les programmes, élaborer les budgets, assurer le suivi et effectuer les évaluations en se conformant aux principes de la budgétisation axée sur les résultats; et b) tenir à jour un dossier central complet pour tous les projets en se conformant aux directives publiées par le groupe central de contrôle et d'inspection.

76. L'UNU a indiqué que l'UNU-INWEH avait mis au point un manuel sur la budgétisation axée sur les résultats, en faisant appel à un consultant spécialisé, et qu'il avait encouragé les responsables de l'élaboration du budget-programme de recherche à s'y reporter. Par ailleurs, les budgets-programmes de l'exercice 2008-2009 comportaient des indications quantitatives concernant les produits minimums attendus en ce qui concernait l'UNU-WIDER, l'UNU-IIST et l'UNU-MERIT. L'UNU a aussi fait savoir qu'elle veillerait, grâce au système Atlas, à ce que les principes de la budgétisation axée sur les résultats soient mieux respectés.

Livraison des produits

77. Au Centre de l'UNU, le Comité a constaté qu'à la date de son audit, 62 études devant être publiées à l'issue de projets, n'avaient pas été remises par les différents consultants engagés pour les revoir avant publication. Ces retards étaient attribués à des problèmes rencontrés dans la coordination des activités des consultants et des chercheurs. Le détail de la situation est présenté dans le tableau II.4.

Tableau II.4

Retards dans la livraison des manuscrits

<i>Date du début du projet</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Nombre d'années de retard</i>	<i>Nombre de manuscrits</i>	<i>Pourcentage du total</i>
2004	2005	2	2	3
2004	2004	3	1	2
2003	2004	3	24	39
2002	2003	4	1	2
2002	2002	5	2	3

<i>Date du début du projet</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Nombre d'années de retard</i>	<i>Nombre de manuscrits</i>	<i>Pourcentage du total</i>
2001	2003	4	17	27
2001	2002	5	15	24
Total			62	100

78. Le Comité recommande que l'UNU demande aux administrateurs de programme/chercheurs de vérifier régulièrement l'état d'avancement des travaux au regard des plans de travail, de manière que les produits soient livrés pour publication dans des délais rapides.

79. L'UNU a expliqué qu'elle s'assurait périodiquement de l'avancement des projets et qu'il savait que plusieurs projets étaient en retard. Les retards étaient périodiquement signalés aux administrateurs de projet. L'UNU a indiqué que des prestataires/auteurs remettaient leurs rapports dans les délais prévus par leur contrat mais que d'autres ne respectaient pas les délais, malgré des rappels répétés de la part des administrateurs de projet. Lorsqu'un prestataire (auteur) ne remettait pas son rapport en temps voulu, l'administrateur de projet ne pouvait établir l'étude au complet et ne pouvait donc la soumettre à l'examen critique des pairs. Comme les prestataires (auteurs) n'étaient payés en totalité que lorsque cet examen critique avait eu lieu et que, lorsqu'ils avaient répondu aux questions des préparateurs d'épreuves, un retard de la part d'un auteur avait des incidences sur toute la chaîne.

Traitements non affectés aux projets

80. L'évaluation du coût des projets se fait selon un système entièrement intégré de gestion des coûts qui permet de déterminer les coûts afférents à chaque projet sur toute la durée d'exécution, qui peut être de plusieurs années. L'organisation peut ainsi suivre en continu l'exécution des projets et vérifier l'avancement des travaux au regard des coûts prévus.

81. Le Conseil de l'UNU exige des centres de recherche et de formation qu'ils fassent rapport sur l'état d'avancement de leurs activités, sur le fond et en ce qui concerne l'exécution du budget et le total des dépenses. Il demande aussi que le traitement des chercheurs soit inclus dans le coût des projets.

82. Le Comité a examiné le système de gestion financière des projets de l'UNU-MERIT, depuis les contributions reçues jusqu'à la publication du rapport d'exécution du budget. Il a noté qu'il arrivait que les chercheurs travaillent sur plusieurs projets à la fois ou travaillent à temps partiel sur un projet donné. Or les traitements versés aux chercheurs (qui étaient considérés comme des dépenses communes) n'étaient pas rattachés à chaque projet, sur la base du nombre de jours, semaines ou mois/homme, car aucune règle n'indiquait comment rattacher les services aux projets. En outre, les codes d'identification des projets n'étaient pas indiqués en regard des traitements versés du fait qu'on ne savait comment répartir les traitements entre les projets. Un assistant financier attribuait manuellement un code à chaque montant, dans le système de gestion des finances, du budget et du personnel, en coordination avec les chercheurs.

83. Le système de gestion des finances, du budget et du personnel ne permettait donc pas de générer automatiquement le coût total des projets, lequel devrait inclure la part correspondante des traitements des chercheurs, à hauteur du montant qui paraissait raisonnable.

84. L'ONU a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devait définir des règles concernant la part du traitement des chercheurs à affecter à chaque projet dans une mesure raisonnable.

85. L'ONU a indiqué que le système Atlas, qui doit remplacer le système actuel, devrait permettre de faire correspondre plus facilement les traitements et les projets.

Utilisation des crédits alloués

86. Le sous-programme de l'ONU-IIST relatif aux logiciels libres était doté d'un budget de 2,29 millions de dollars pour l'exercice 2006-2007. Le sous-programme avait un double objectif : développer l'emploi des logiciels libres par les utilisateurs qui ne sont pas des techniciens et augmenter le nombre de créateurs de logiciels libres dans les pays en développement. Le sous-programme a démarré le 1^{er} janvier 2006 et doit s'achever le 31 décembre 2009.

87. Par ce projet, l'ONU-IIST espère aider les pays en développement à passer de la situation de consommateurs à celle de créateurs de technologies libres importées à celle de créateurs. Le projet a suscité un énorme intérêt et devrait aider les pays en développement à développer leurs ressources humaines et à accéder aux technologies de l'information.

88. En ce qui concerne l'année 2006, le projet a été financé au départ par l'ONU-IIST au moyen d'une allocation de crédits de 125 000 dollars, en attendant que des financements extérieurs soient obtenus. L'allocation a permis d'engager un directeur de projet pour une durée d'un an, étant entendu que celui-ci devait trouver des financements extérieurs pour que le projet puisse se poursuivre au-delà de la première année.

89. En 2006, 2,7 millions de dollars de contributions ont été annoncés par trois donateurs. Chaque engagement de contribution faisait l'objet d'un mémorandum d'accord distinct. Par ailleurs, 16 autres partenaires, essentiellement des universités et des écoles d'informatique, ayant manifesté leur intérêt pour l'exécution du projet, ont signé les mémorandums d'accord en vue de participer aux activités de formation technique que l'ONU-IIST doit mettre sur pied.

90. L'ONU-IIST a cependant été contraint de cesser l'exécution du projet à cause de la rupture d'un accord de partenariat et de difficultés budgétaires. Il ressort de l'examen des dépenses sur la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 mars 2007 que des dépenses d'un montant total de 202 411 dollars ont été engagées, pour une allocation de crédits de 125 000 dollars, soit un dépassement de 77 411 dollars (62 %).

91. En ce qui concerne les projets exécutés par l'ONU-MERIT, la plupart des donateurs ont pour pratique d'avancer une somme qui correspond à un certain pourcentage des dépenses prévues. Une fois qu'une partie de l'avance a été utilisée, l'ONU-MERIT demande un remboursement aux donateurs, au fur et à mesure qu'il leur remet ses rapports périodiques.

92. Le Comité a examiné la liste des projets en cours et des projets achevés arrêtée au 30 juin 2007 et a noté que sept projets, représentant un montant total de 49 408 dollars, avaient des soldes négatifs, ce qui signifiait que les dépenses effectives dépassaient le montant des avances. Ces projets sont énumérés dans le tableau II.5.

Tableau II.5

Projets de l'UNU-MERIT pour lesquels on relève des dépassements de crédit

<i>N° du projet</i>	<i>Durée</i>	<i>Avance versée par les donateurs (en dollars É.-U.)</i>	<i>Dépenses effectives (en dollars É.-U.)</i>	<i>Écart (en dollars É.-U.)</i>
2002-31-091-00	Juin 2002 – Mars 2007	6 096	6 305	(209)
2002-31-211-00	Juin 2003 – Déc. 2007	30 883	36 948	(6 065)
2004-31-168-00	Oct. 2004 – Déc. 2006	14 214	19 854	(5 640)
2004-31-170-00	Juin 2005 – Mars 2007	16 013	23 104	(7 091)
2004-31-186-00	Mai 2005 – Juil. 2008	8 759	9 215	(456)
2006-31-035-00	Déc. 2006 – Mars 2008	86 960	93 506	(6 546)
2006-31-035-00	Janvier 2006 – Déc. 2008	38 819	62 220	(23 401)
Total				(49 408)

93. L'audit des comptes de l'exercice 2000-2001 avait fait apparaître un remboursement qui n'avait pas été versé par les donateurs. Le système en vigueur à l'UNU-MERIT risque d'entraîner de nouveau des pertes dans les cas où il n'est pas donné suite à des demandes de remboursement.

94. Lorsqu'il a examiné, à l'UNU-ILI, les dépenses effectives au titre des programmes, en se fondant sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2007, le Comité a constaté que sur les neuf projets que comptait le programme de développement des capacités, deux (« environnement et développement durable » et « dirigeants, médias et démocratie ») affichaient des dépenses d'un montant total de 197 897 dollars, pour un budget de 110 000 dollars, soit un dépassement de 80 pour cent. Le Comité a noté que l'écart de 87 897 dollars entre le budget approuvé et les dépenses effectives avait trait à des dépenses qui n'étaient pas liées aux deux projets en question.

95. L'UNU-ILI a expliqué que des dépenses ayant trait à d'autres projets avaient été enregistrées par erreur et a donné l'assurance qu'il apporterait les corrections voulues. Le Comité craignait que l'enregistrement de dépenses en excédent par rapport aux crédits alloués ne gêne l'exécution des projets.

96. Le Comité recommande que l'UNU veille à ce que les centres de recherche et de formation :

- a) **Obtiennent davantage de contributions volontaires de la part des donateurs afin d'être sûrs de pouvoir mener les projets à leur terme;**
- b) **Suivent de près les dépenses des projets pour éviter les déficits.**

97. L'UNU-MERIT a expliqué que le montant des dépenses était supérieur aux avances versées par les donateurs à cause du décalage entre le moment où sont présentées les demandes de reconstitution des fonds et le moment où les fonds sont versés. Le chef des services de l'administration et des finances suit de près les dépenses afférentes aux projets.

98. L'UNU-ILI est convenu de suivre de près l'emploi des fonds au moyen d'une fiche de suivi des projets.

9. Gestion des marchés

Plan d'achat

99. Il est précisé à la section 8.1 du Manuel des achats de l'ONU qu'il est essentiel de planifier les achats pour que les appels d'offres, les demandes de proposition, l'attribution des marchés et la livraison des biens et services se fassent efficacement dans les délais prévus. Il appartient aux demandeurs d'élaborer des plans d'achat et de se mettre en rapport avec la division des achats ou le chef de la division pour que les plans d'achat soient établis à temps.

100. Quatre centres de recherche et de formation (UNU-EHS, UNU-ILI, UNU-IAS et UNU-IIST) n'avaient pas de plan d'achat pour l'exercice considéré. Les achats étaient faits au fur et à mesure des besoins, privant les centres de la possibilité d'étudier le marché pour trouver des prix plus avantageux ou de profiter de rabais pour achats en nombre. Les appels à la concurrence organisés au dernier moment risquaient d'être mal préparés, de toucher trop peu de fournisseurs et de faire entorse aux principes d'ouverture, de transparence, d'efficacité et de rapidité.

101. Le Comité recommande que l'UNU établisse un plan d'achat conformément à la section 8.1 du Manuel des achats de l'ONU.

Fichiers de fournisseurs/acceptation des commandes

102. Le Comité a noté que plusieurs centres de recherche et de formation (UNU-ILI, UNU-IAS et UNU-IIST) ne tenaient pas à jour de fichier de fournisseurs, ce qui était contraire aux dispositions de la section 7.1 du Manuel des achats. Il a relevé à l'UNU-IAS et à l'UNU-IIST des commandes qui n'avaient pas été signées par les fournisseurs. La section 11.11 (3) du Manuel des achats précise que l'acceptation d'une commande vaut contrat entre les deux parties. Pour protéger les intérêts de l'organisation, le fonctionnaire des achats doit obtenir un document prouvant que le fournisseur a reçu la commande (copie du document attestant la réception par télécopie, preuve de la réception d'un envoi postal ou encore, de préférence, accusé de réception du vendeur par signature d'une copie de la commande). En l'absence de signature du fournisseur ou d'accusé de réception daté, on ne peut déterminer si le fournisseur a effectué la livraison dans les délais convenus et s'il y a lieu d'imposer des pénalités de retard.

103. Au Centre de l'UNU, le Comité a relevé des cas où des commandes ne précisaient pas la date de livraison. Cela revenait à passer des commandes sans délai de livraison. Il importe par ailleurs de préciser les conditions de paiement dans les contrats, en particulier lorsque les fournisseurs offrent un rabais pour paiement rapide.

104. Le Comité recommande que l'ONU : a) veille à respecter les dispositions de la section 7.1 du Manuel des achats de l'ONU concernant la tenue de fichiers de fournisseurs; b) indique les dates de livraison et les conditions de paiement dans les contrats; et c) fasse contresigner tous les contrats par les fournisseurs pour s'assurer qu'ils en respecteront les termes.

105. L'ONU a indiqué que les centres de recherche et de formation et le siège de l'ONU travailleront ensemble à l'établissement de plans d'achat annuels et de fichiers de fournisseurs et suivront ensemble la question de la confirmation des commandes par les fournisseurs.

10. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public

106. L'ONU n'a pas établi son propre plan pour l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), un plan qui lui permettrait de suivre les progrès dans l'introduction des normes.

107. Le Comité recommande que l'ONU établisse un plan donnant le détail des dispositions à prendre pour que les normes IPSAS soient entièrement adoptées d'ici à 2010.

108. L'ONU a indiqué qu'elle s'était jointe au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à d'autres organismes pour mettre en place le système Atlas, qui devait remplacer le système de gestion des finances, du budget et du personnel à partir du 1^{er} janvier 2009. Elle comptait qu'Atlas lui permettrait de gérer plus efficacement ses activités de recherche et ses ressources dans un cadre mondial. Les changements qui devaient être faits pour adopter progressivement les normes IPSAS seraient introduits, dans la mesure du possible, à l'occasion du passage à la version 9.0 du système Atlas. Par ailleurs, l'ONU s'était alignée sur le calendrier du PNUD pour l'introduction des normes IPSAS. Le Comité estimait que l'ONU devait accélérer les préparations.

11. Audit interne

109. Seuls deux centres de recherche et de formation (UNU-WIDER et UNU-MERIT) avaient été audités par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) en 2006. Les autres centres et le Centre de l'ONU n'avaient pas fait l'objet d'un audit interne durant l'exercice 2006-2007.

110. Le Comité recommande que l'ONU demande au Bureau des services de contrôle interne (BSCI) d'inscrire le Centre de l'ONU et plusieurs centres de recherche et de formation dans son plan d'audit pour l'exercice biennal 2008-2009, en fonction de l'exposition aux risques.

12. Constatations des auditeurs internes

111. La mission d'audit interne effectuée en octobre et décembre 2006 à l'UNU-WIDER et à l'UNU-MERIT par le BSCI avait pour principal objectif de déterminer si la gestion des projets et des programmes était satisfaisante. Le BSCI avait notamment fait les observations suivantes :

a) Il n'y avait pas à l'heure actuelle de dispositions juridiques et contractuelles ni de définition des responsabilités régissant l'intégration des projets

de MERIT (la Fondation) et de la faculté d'études économiques et commerciales (Economic and Business Faculty) de l'Université de Maastricht et ceux de l'UNU-MERIT, malgré un accord de coopération signé en 2005;

b) Les stratégies de l'UNU étaient bien définies et s'appuyaient sur toute la documentation voulue, mais il y avait toujours un risque de double emploi si elles n'étaient pas suffisamment coordonnées et si les résultats n'étaient pas évalués;

c) Du fait que les dépenses de personnel afférentes aux projets étaient financées à la fois au moyen des ressources de base et de contributions destinées à des programmes spécifiques, le coût total des programmes, ainsi que des projets correspondants, était largement sous-estimé.

13. Passation par profits et pertes et cessions

112. L'UNU a informé le Comité qu'elle avait passé par profits et pertes des sommes à recevoir et des pertes de biens d'un montant total de 52 751,06 dollars et de 2 243 dollars respectivement, au cours de l'exercice 2006-2007, en application des règles de gestion financière 106.8 et 106.9 de l'Organisation des Nations Unies.

14. Versements à titre gracieux

113. Dans une lettre datée du 15 avril 2008, l'UNU a informé le Comité qu'elle n'avait effectué aucun versement à titre gracieux au cours de l'exercice.

15. Cas de fraude ou de présomption de fraude

114. Le 15 avril 2008, l'UNU a informé le Comité qu'elle n'avait relevé aucun cas de fraude ou de présomption de fraude au cours de l'exercice.

C. Remerciements

115. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur de l'administration, le Centre de l'UNU et les centres de recherche et de formation, ainsi que les membres de leur personnel, de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Premier président de la Cour
des comptes de la France,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation
des Nations Unies
(Signé) Philippe Séguin

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines,
Vérificateur principal
Reynaldo A. Villar

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(Signé) Terence Nombembe

Le 30 juin 2008

Annexe

**État d'avancement de l'application des recommandations
formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2005**

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe de référence dans le rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation partiellement appliquée</i>
Mettre en œuvre une stratégie qui permette à l'UNU de moins dépendre du Fonds de dotation pour sa viabilité	Par. 21	2004-2005		X
Comptabiliser systématiquement les recettes accessoires selon la méthode de comptabilité en droits constatés, conformément au paragraphe 37 des normes comptables du système des Nations Unies	Par. 28	2002-2003	X	
Veiller à ce que les bordereaux de remboursement de frais de voyage soient réglés rapidement afin d'assurer que les engagements non réglés au titre des voyages sont valides et exacts	Par. 31	2002-2003	X	
Annuler les engagements correspondant à des voyages qui n'ont pas eu lieu			X	
Vérifier que les dépenses ont été engagées pendant l'exercice auquel elles se rapportent			X	
Imputer les dépenses au budget de l'exercice auquel elles se rapportent, afin que les dépenses classées comme charges comptabilisées d'avance ne se rapportent qu'à des exercices ultérieurs	Par. 35	2002-2003	X	
Envisager d'améliorer le Système de gestion des finances, du budget et du personnel pour le rendre conforme aux règles de comptabilisation et d'établissement de rapports	Par. 38	2000-2001		X
Appliquer des mesures adéquates de contrôle et de protection des biens durables, conformément aux dispositions pertinentes de l'instruction administrative ST/AI/2003/5	Par. 40	2002-2003	X	
Continuer d'utiliser le système informatisé de contrôle du matériel et de gestion des stocks pour tenir et mettre à jour la comptabilité matières	Par. 42	2002-2003	X	
Demander au gouvernement hôte des éclaircissements sur la nature de sa contribution de 1 million de dollars	Par. 46	2004-2005	X	

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe de référence dans le rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation partiellement appliquée</i>
Utiliser les ressources strictement pour les projets auxquels elles sont destinées et prendre les dispositions voulues pour que les fonds programmés soient débloqués	Par. 51	2002-2003		X
Tenir une documentation complète et ordonnée sur les projets, comprenant les plans de travail et les rapports de suivi et d'évaluation	Par. 57	2002-2003		X
Définir des indicateurs de résultat mesurable afin d'améliorer le processus de mesure des résultats	Par. 64	2002-2003		X
Reprogrammer le Système de gestion des finances, du budget et du personnel de façon que les dépenses afférentes aux traitements du personnel participant au projet soient automatiquement inscrites à la rubrique Réseaux de recherche et de formation et diffusion	Par. 68	2000-2001		X
Exiger des directeurs de programme des centres et programmes de recherche et de formation intéressés qu'ils :	Par. 72	2000-2001		
a) Communiquent périodiquement des rapports sur l'état d'avancement des projets en cours d'exécution afin de permettre l'établissement d'une corrélation entre les réalisations matérielles et les dépenses encourues;				X
b) Réévaluent l'état d'avancement des projets et s'attaquent aux causes des dérives ou retards éventuels;				X
c) Mettent en rapport l'état d'avancement des projets avec les plans d'exécution des projets ou les produits escomptés pour permettre une évaluation adéquate des réalisations;				X
d) Adoptent des mesures visant à ce que les projets soient exécutés conformément au calendrier établi et sans dépassement de crédit				X
Respecter à la lettre les dispositions du Manuel des achats de l'ONU relatives à l'établissement des plans d'achat et au nombre minimum de soumissionnaires	Par. 79	2004-2005		X

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe de référence dans le rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation partiellement appliquée</i>
Se conformer à la règle de gestion financière 105.19 a) de l'ONU relative aux paiements anticipés et aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/1999/7 en ce qui concerne la sélection et le recrutement des consultants et les rapports d'évaluation de leur travail	Par. 81	2002-2003		X
Total			8	12
Pourcentage			40	60

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers, numérotés de I à IV, de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, ainsi que le tableau 2.1 et les notes y relatives. Ces états ont été établis sous la responsabilité du Secrétaire général. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion à leur sujet.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit, lesquelles requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner par sondage et dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Secrétaire général et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'Université des Nations Unies au 31 décembre 2007, ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

En outre, nous estimons que les opérations de l'Université des Nations Unies qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous appelons l'attention sur le fait que des excédents cumulés d'un montant total de 7 millions de dollars ont été inscrits en recettes, en début d'exercice, en vue d'augmenter le budget de l'exercice biennal 2006-2007. L'ONU a par ailleurs retraité de la même façon des excédents cumulés d'un montant de 15 640 000 dollars constatés à l'issue de l'exercice biennal 2004-2005. Ces transferts n'avaient pas eu d'incidences sur les réserves et les soldes des fonds constatés à la fin de l'exercice biennal, mais le Comité craignait qu'ils ne faussent les résultats des opérations.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit des états financiers de l'Université des Nations Unies.

Le Premier président de la Cour
des comptes de la France,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation
des Nations Unies
(Signé) Philippe **Séguin**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines,
Vérificateur principal
(Signé) Reynaldo A. **Villar**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(Signé) Terence **Nombembe**

Le 30 juin 2008

Chapitre IV

Certification des états financiers

28 mars 2008

Les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 ont été établis selon la règle de gestion financière 106.10.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Université des Nations Unies au cours de l'exercice considéré, et qu'elles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les résultats financiers I à IV de l'Université des Nations Unies qui figurent ci-après sont corrects.

Le Sous-Secrétaire général et Contrôleur
(Signé) Warren **Sach**

Chapitre V
États financiers de l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2007

État I **Université des Nations Unies^a**

Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Centre UNU Fonds de fonctionnement</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU Fonds de fonctionnement^b</i>	<i>UNU-WIDER Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-MERIT Fonds de fonctionnement^c</i>	<i>UNU-IIST Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-INRA Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-BIOLAC Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-IAS Fonds de fonctionnement</i>
Recettes								
Contributions volontaires	10 045	2 090	4 124	6 162	958	19	–	8 233
Intérêts créditeurs	860	–	336	127	38	13	–	–
Recettes provenant de la prestation de services	–	2 877	–	–	–	–	–	–
Autres recettes :								
Recettes et redevances sur les ventes de publications	444	–	22	1	–	–	–	–
Recettes accessoires	504	–	362	286	3	–	–	26
Montants virés du fonds de dotation ^j	14 172	–	4 812	1 951	3 714	1 497	969	–
Montants virés de l'excédent accumulé ^k	2 050	–	1 500	500	914	–	–	349
Total des recettes	28 075	4 967	11 156	9 027	5 627	1 529	969	8 608
Dépenses								
Traitements et autres dépenses de personnel	16 284	429	4 001	2 773	2 693	1 066	–	2 045
Frais de voyage	918	–	79	52	113	147	3	216
Services contractuels	520	6	42	55	1	14	–	48
Dépenses de fonctionnement	1 282	4 212	369	452	296	90	–	1 080
Acquisitions	505	2	54	70	50	25	–	31
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	9 630	1	3 451	2 181	2 169	29	956	4 793
Montants virés aux fonds de fonctionnement ^j	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des dépenses	29 139	4 650	7 996	5 583	5 322	1 371	959	8 213
Excédent (déficit)	(1 064)	317	3 160	3 444	305	158	10	395

	<i>Centre UNU Fonds de fonctionnement</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU Fonds de fonctionnement^b</i>	<i>UNU-WIDER Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-MERIT Fonds de fonctionnement^c</i>	<i>UNU-IIST Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-INRA Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-BIOLAC Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-IAS Fonds de fonctionnement</i>
Montants non budgétisés à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	–	–	–	–	–	–	–	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(60)	–	–	–	–	950 ^m	996 ^m	–
Excédent (déficit) net	(1 124)	317	3 160	3 444	305	1 108	1 006	395
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	1 497	–	162	–	197	71	8	323
Autres ajustements aux réserves et aux soldes des fonds	–	–	–	–	–	–	(370)	–
Montants virés de l'excédent accumulé ^k	(2 050)	–	(1 500)	(500)	(914)	–	–	(349)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	8 471	–	2 217	1 098	1 287	(818)	(626)	1 275
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	6 794	317	4 039	4 042	875	361	18	1 644

État I (suite)
Université des Nations Unies^a

**Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds
pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>UNU-ILI</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-INWEH</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-CRIS</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-ESH</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-IIGH</i> Fonds de fonctionnement ^d	<i>UNU-JAF</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-ICDF</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-RCF</i> Fonds de fonctionnement
Recettes								
Contributions volontaires	1 137	4 777	392	4 913	1 689	—	—	—
Intérêts créditeurs	—	187	—	—	—	—	—	—
Recettes provenant de la prestation de services	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres recettes :								
Recettes et redevances sur les ventes de publications	—	—	—	—	—	—	—	—
Recettes accessoires	—	579	3	444	—	—	—	—
Montants virés du fonds de dotation ^j	154	—	—	28	600	—	—	—
Montants virés de l'excédent accumulé ^k	423	—	—	224	—	—	—	—
Total des recettes	1 714	5 543	395	5 609	2 289	—	—	—
Dépenses								
Traitements et autres dépenses de personnel	639	1 269	371	1 774	498	—	—	—
Frais de voyage	186	251	13	87	49	—	—	—
Services contractuels	22	32	12	68	4	—	—	—
Dépenses de fonctionnement	262	128	—	414	22	—	—	—
Acquisitions	115	31	—	74	6	—	—	—
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	530	3 271	—	2 675	1	19	33	—
Montants virés aux fonds de fonctionnement ^j	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des dépenses	1 754	4 982	396	5 092	580	19	33	—
Excédent (déficit)	(40)	561	(1)	517	1 709	(19)	(33)	—

	<i>UNU-ILI</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-INWEH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-CRIS</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-ESH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-IIGH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement^d</i>	<i>UNU-JAF</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-ICDF</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-RCF</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>
Montants non budgétisés à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	–	–	–	–	–	–	–	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–	–	(2)	–	–	–	–	–
Excédent (déficit) net	(40)	561	(3)	517	1 709	(19)	(33)	–
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	–	140	3	46	–	–	–	–
Autres ajustements aux réserves et aux soldes des fonds	(100)	–	–	–	–	–	–	–
Montants virés de l'excédent accumulé ^k	(423)	–	–	(224)	–	–	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	423	89	28	213	–	1 946	973	2 500
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	(140)	790	28	552	1 709	1 927	940	2 500

État I (fin)
Université des Nations Unies^a

**Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds
pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds de fonctionnement	Fonds de dotation	Fonds d'affectation spéciale	Prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite ^e	Élimination (toutes opérations interfonds)	Total 2007	Total 2005 ^f
Recettes							
Contributions volontaires	44 539	8 639	1 042	—	—	54 220 ^g	37 990
Intérêts créditeurs	1 561	51 707 ^h	—	—	—	53 268	31 718
Recettes provenant de la prestation de services	2 877	—	—	—	—	2 877	2 843
Autres recettes :							
Recettes et redevances sur les ventes de publications	467	—	—	—	—	467	451
Recettes accessoires	2 207	28 332 ⁱ	43	—	—	30 582	377
Montants virés du fonds de dotation ^j	27 897	—	—	—	(27 897)	—	—
Montants virés de l'excédent accumulé ^k	5 960	—	1 029	—	—	6 989	15 636
Total des recettes	85 508	88 678	2 114	—	(27 897)	148 403	89 015
Dépenses							
Traitements et autres dépenses de personnel	33 842	—	880	—	—	34 722	35 008
Frais de voyage	2 114	—	63	—	—	2 177	2 017
Services contractuels	824	—	192	—	—	1 016	1 378
Dépenses de fonctionnement	8 607	1 437	71	—	—	10 115	14 321
Acquisitions	963	—	2	—	—	965	775
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	29 739	—	701	—	—	30 440	27 826
Montants virés aux fonds de fonctionnement ^j	—	27 897	—	—	(27 897)	—	—
Total des dépenses	76 089	29 334	1 909	—	(27 897)	79 435	81 325
Excédent (déficit)	9 419	59 344	205	—	—	68 968	7 690

	Fonds de fonctionnement	Fonds de dotation	Fonds d'affectation spéciale	Prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite ^e	Élimination (toutes opérations interfonds)	Total 2007	Total 2005 ^f
Montants non budgétisés à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite ^l	–	–	–	(723)	–	(723)	–
Ajustements sur exercices antérieurs	1 884	(2 101)	–	–	–	(217)	–
Excédent (déficit) net	11 303	57 243	205	(723)	–	68 028	7 690
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	2 447	–	254	–	–	2 701	–
Autres ajustements aux réserves et soldes des fonds	(470) ⁿ	470	–	(5 970) ^o	–	(5 970)	–
Montants virés de l'excédent accumulé ^k	(5 960)	–	(1 029)	–	–	(6 989)	2 554
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	19 076	278 931	1 535	–	–	299 542	–
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	26 396	336 644	965	(6 693)	–	357 312	(15 636)

^a Voir notes 2, 3 et 4.

^b Le Fonds de fonctionnement du bâtiment du siège de l'ONU était auparavant inclus dans le Fonds de fonctionnement du Centre de l'ONU. Afin d'améliorer la présentation, depuis le 1^{er} janvier 2006, il est comptabilisé séparément.

^c UNU-MERIT a été créé le 1^{er} janvier 2006 et regroupe l'ancien UNU-INTECH et l'Institut de recherche économique de Maastricht sur l'innovation et les technologies (MERIT).

^d Le fonds de fonctionnement de l'ONU-IIGH à Kuala Lumpur (Malaisie), qui contribue à la résolution de problèmes de santé mondiaux et a vocation en particulier à répondre aux besoins des pays en développement, a été créé le 1^{er} janvier 2006. Le fonctionnement de l'ONU-IIGH est financé au moyen de contributions volontaires du Gouvernement malaisien.

^e Voir note 5.

^f Les montants fournis à titre de comparaison ont été retraités afin de les rendre conformes à la nouvelle présentation.

^g Représentent les contributions volontaires des gouvernements, d'un montant de 43 495 000 dollars, et d'autres contributions volontaires d'un montant de 10 725 000 dollars.

^h Représente des intérêts créditeurs de 19 904 064 dollars et le bénéfice net de la vente de titres, d'un montant de 31 802 539 dollars.

ⁱ Représente un bénéfice net provenant de la réévaluation des changes d'un montant de 28 332 250 dollars.

^j Représente les montants virés du Fonds de dotation aux fonds de fonctionnement correspondants.

^k Représente les montants virés de l'excédent accumulé aux fins du financement des dépenses pour 2006-2007 avec l'autorisation du Conseil d'administration.

^l Représente une augmentation nette des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

^m Représente les ajustements faits aux montants virés du Fonds de dotation en 2005.

ⁿ Représente le réinvestissement d'excédents accumulés de 100 000 dollars et de 370 000 dollars dans les fonds de dotation d'ONU-ILI et d'ONU-BIOLAC respectivement.

^o Représente les montants à provisionner au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (3 626 000 dollars), des reliquats de congés payés (1 353 337 dollars) et des prestations liées au rapatriement (991 102 dollars) au 31 décembre 2005. Ceux-ci figuraient précédemment dans les notes et sont à présent comptabilisés en tant qu'éléments du passif dans les états financiers. Voir note 5.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État II

Université des Nations Unies^a

Actif, passif, réserves et soldes des fonds pour l'exercice biennal au 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Centre UNU Fonds de fonctionnement	Bâtiment du siège de l'UNU Fonds de fonctionnement ^b	UNI-WIDER Fonds de fonctionnement	UNU-MERIT Fonds de fonctionnement ^c	UNU-IIST Fonds de fonctionnement	UNU-INRA Fonds de fonctionnement	UNU-BIOLAC Fonds de fonctionnement	UNU-IAS Fonds de fonctionnement
Actif								
Encaisse et dépôts à terme	9 439	—	3 906	1 006	1 369	12	—	—
Placements à court terme	—	—	—	—	—	—	—	—
Placements à long terme	—	—	—	—	—	—	—	—
Trésoreries communes des bureaux hors siège	4 782	—	819	3 143	11	4	—	—
Contributions volontaires à recevoir	—	—	—	—	—	—	—	—
Soldes débiteurs interfonds	692	—	26	12	—	1 303	1 055	—
Autres comptes débiteurs	640	46	43	273	116	23	—	151
Opérations interservices en attente	644	951	—	171	91	—	—	2 257
Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif	140	—	15	23	34	—	—	71
Total, actif	16 337	997	4 809	4 628	1 621	1 342	1 055	2 479
Passif	3 055	343	744	353	670	88	133	730
Engagements non réglés	—	—	—	—	—	—	—	—
Soldes créditeurs interfonds	5 367	—	—	—	—	—	—	—
Autres comptes créditeurs	1 121	337	2	233	76	41	3	105
Opérations interservices en attente	—	—	24	—	—	852	901	—
Prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite	—	—	—	—	—	—	—	—
Total, passif	9 543	680	770	586	746	981	1 037	835
Réserves et soldes des fonds								
Principal	—	—	—	—	—	—	—	—
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	4 112	—	617	1 880	347	19	—	847
Excédent (déficit) accumulé	2 682	317	3 422	2 162	528	342	18	797
Total, réserves et soldes des fonds	6 794	317	4 039	4 042	875	361	18	1 644
Total, passif, réserves et soldes des fonds	16 337	997	4 809	4 628	1 621	1 342	1 055	2 479

État II (suite)
Université des Nations Unies^a

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>UNU-ILI</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-INWEH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-CRIS</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-EHS</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement^c</i>	<i>UNU-IIGH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement^d</i>	<i>UNU-JAF</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-ICDF</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>	<i>UNU-RCF</i> <i>Fonds de</i> <i>fonctionnement</i>
Actif								
Encaisse et dépôts à terme	9	2 158	–	5 588	43	–	–	–
Placements à court terme	–	–	–	–	–	–	–	–
Placements à long terme	–	–	–	–	–	–	–	–
Trésoreries communes des bureaux hors siège	–	–	–	–	–	–	–	–
Contributions volontaires à recevoir	250	–	206	–	–	–	–	–
Soldes débiteurs interfonds	45	–	–	–	32	1 927	940	2 500
Autres comptes débiteurs	365	270	1	167	2	–	–	–
Opérations interservices en attente	–	–	–	–	1 793	–	–	–
Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif	–	15	–	–	–	–	–	–
Total, actif	669	2 443	207	5 755	1 870	1 927	940	2 500
Passif								
Engagements non réglés	321	1 204	3	450	161	–	–	–
Soldes créditeurs interfonds	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres comptes créditeurs	4	327	–	1	–	–	–	–
Opérations interservices en attente	484	122	176	4 752	–	–	–	–
Prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, passif	809	1 653	179	5 203	161	–	–	–
Réserves et soldes des fonds								
Principal	–	–	–	–	–	–	–	–
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	–	–	–	308	–	–	–	–
Excédent (déficit) accumulé	(140)	790	28	244	1 709	1 927	940	2 500
Total, réserves et soldes des fonds	(140)	790	28	552	1 709	1 927	940	2 500
Total, passif, réserves et soldes des fonds	669	2 443	207	5 755	1 870	1 927	940	2 500

État II (fin)
Université des Nations Unies^a

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite^e</i>	<i>Élimination (toutes opérations interfonds)</i>	Total 2007	Total 2005^f
Actif							
Encaisse et dépôts à terme	23 530	11 490	882	—	—	35 902	21 334
Placements à court terme	—	8 785	—	—	—	8 785	6 564
Placements à long terme	—	312 346 ^g	—	—	—	312 346	256 523
Trésoreries communes des bureaux hors siège	8 759 ^h	—	—	—	—	8 759	13 376
Contributions volontaires à recevoir	456	4 500	—	—	—	4 956	5 250
Soldes débiteurs interfonds	8 532	4 651	—	—	(13 183)	—	—
Autres comptes débiteurs	2 097	2 860	313	—	—	5 270	4 554
Opérations interservices en attente	5 907	—	1 404	—	(7 311)	—	—
Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif	298	—	—	—	—	298	230
Total, actif	49 579	344 632	2 599	—	(20 494)	376 316	307 831
Passif							
Engagements non réglés	8 255	—	463	—	—	8 718	7 098
Soldes créditeurs interfonds	5 367	7 816	—	—	(13 183)	—	—
Autres comptes créditeurs	2 250	172	1 171	—	—	3 593	1 191
Opérations interservices en attente	7 311	—	—	—	(7 311)	—	—
Prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite ⁱ	—	—	—	6 693	—	6 693	—
Total, passif	23 183	7 988	1 634	6 693	(20 494)	19 004	8 289
Réserves et soldes des fonds							
Principal	—	237 770	—	—	—	237 770	229 131
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	8 130	—	—	—	—	8 130	5 163

	<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite^e</i>	<i>Élimination (toutes opérations interfonds)</i>	Total 2007	Total 2005^f
Excédent (déficit) accumulé	18 266	98 874	965	(6 693)	–	111 412	65 248
Total, réserves et soldes des fonds	26 396	336 644	965	(6 693)	–	357 312	299 542
Total, passif, réserves et soldes des fonds	49 579	344 632	2 599	–	(20 494)	376 316	307 831

^a Voir notes, 2, 3 et 4.

^b Le Fonds de fonctionnement du bâtiment du siège de l'UNU était auparavant inclus dans le Fonds de fonctionnement du Centre de l'UNU. Afin d'améliorer la présentation, depuis le 1^{er} janvier 2006, il est comptabilisé séparément.

^c L'UNU-MERIT a été créé le 1^{er} janvier 2006 et regroupe l'ancien UNU-INTECH et l'Institut de recherche économique de Maastricht sur l'innovation et les technologies (MERIT).

^d Le Fonds de fonctionnement de l'UNU-IIGH à Kuala Lumpur (Malaisie), qui contribue à la résolution de problèmes de santé mondiaux et à vocation en particulier à répondre aux besoins des pays en développement, a été créé le 1^{er} janvier 2006. Le fonctionnement de l'UNU-IIGH est financé au moyen de contributions volontaires du Gouvernement malaisien.

^e Voir note 5.

^f Les montants fournis à titre de comparaison ont été retraités afin de les rendre conformes à la nouvelle présentation.

^g Représente les placements en obligations et en actions, dont la valeur de réalisation était de 334 966 585 dollars.

^h Représente la part de l'UNU dans la trésorerie commune des bureaux hors siège et comprend 4 451 250 dollars de liquidités et dépôts à terme, 2 543 423 dollars d'investissements à court terme (valeur de réalisation de 2 544 029 dollars), 1 639 325 dollars d'investissements à long terme (valeur de réalisation de 1 638 140 dollars) et 35 366 dollars d'intérêt courus à recevoir.

ⁱ Représente les montants à provisionner au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (3 944 000 dollars), des reliquats de congés payés (1 274 970 dollars) et des prestations liées au rapatriement (1 474 369 dollars). Ceux-ci figuraient précédemment dans les notes et sont à présent comptabilisés en tant qu'éléments du passif dans les états financiers. Voir note 5.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 2.1
Université des Nations Unies

État cumulé des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2006-2007 et ajustements</i>	<i>Moins : montants recouvrés en 2006-2007</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2007</i>
Centre UNU					
Dons de gouvernements :					
Allemagne	—	2 520	2 520	—	—
Belgique	—	194	196	2	—
Finlande	—	5	5	—	—
Japon	—	3 536	3 536	—	—
Norvège	—	17	17	—	—
Pays-Bas	—	27	27	—	—
Total partiel	—	6 299	6 301	2	—
Autres dons :					
Affaires étrangères – Canada	—	29	29	—	—
Alchemy Foundation	—	30	30	—	—
American Geophysical Union	—	62	62	—	—
Banco do Brasil	—	50	50	—	—
Base de données sur les ressources mondiales (GRID), Arendal	—	106	106	—	—
Brasserie Kirin	—	552	552	—	—
Centre de recherches pour le développement international	—	68	68	—	—
Commission européenne	—	300	300	—	—
Conseil américain de l'UNU	—	160	160	—	—
Ericsson	—	27	27	—	—
Fondation japonaise pour l'UNU	—	546	546	—	—
Fondation Kanagawa pour les échanges universitaires et culturels	—	66	66	—	—
Fonds pour les femmes asiatiques (Japon)	—	246	246	—	—
Hewlett Packard	—	33	33	—	—

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2006-2007 et ajustements</i>	<i>Moins : montants recouvrés en 2006-2007</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2007</i>
Ministère de l'agriculture des États-Unis	–	25	25	–	–
Nokia Oyj	–	27	27	–	–
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	–	129	129	–	–
Organisation mondiale de la Santé	–	25	25	–	–
Participants au programme international	–	55	55	–	–
Préfecture d'Iwate	–	34	34	–	–
Préfecture d'Okinawa	–	34	34	–	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	363	363	–	–
Secrétariat du Forum sur l'absence totale d'émissions de polluants	–	180	180	–	–
Swiss Federal Laboratories for Materials Testing and Research	–	50	50	–	–
Université de Bonn	–	158	158	–	–
Divers	–	391	391	–	–
Total partiel	–	3 746	3 746	–	–
Total, Centre UNU	–	10 045	10 047	2	–
Bâtiment du siège de l'UNU					
Dons de gouvernements :					
Japon	–	2 090	2 090	–	–
Total, bâtiment du siège de l'UNU	–	2 090	2 090	–	–
UNU-WIDER					
Dons de gouvernements :					
Danemark	–	497	497	–	–
Finlande	–	601	601	–	–
Norvège	–	342	342	–	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	742	742	–	–
Suède	–	1 942	1 942	–	–
Total, UNU-WIDER	–	4 124	4 124	–	–

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2006-2007 et ajustements</i>	<i>Moins : montants recouvrés en 2006-2007</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2007</i>
UNU-MERIT					
Dons de gouvernements :					
Pays-Bas	—	5 547	5 547	—	—
Total partiel	—	5 547	5 547	—	—
Autres dons :					
Adviesraad voor het Wetenschaps-en Technologiegebied	—	80	80	—	—
Centre de recherche pour le développement international	—	156	156	—	—
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	—	36	36	—	—
International Livestock Research Institute	—	32	32	—	—
Ministère britannique du développement international	—	98	98	—	—
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	—	117	117	—	—
Parlement européen	—	66	66	—	—
Divers	—	30	30	—	—
Total partiel	—	615	615	—	—
Total, UNU-MERIT	—	6 162	6 162	—	—
UNU-IIST					
Dons de gouvernements :					
Macao (Chine)	—	958	958	—	—
Total, UNU-IIST	—	958	958	—	—
UNU-INRA					
Autres dons :					
Divers	—	19	19	—	—
Total, UNU-INRA	—	19	19	—	—
UNU-IAS					
Dons de gouvernements :					
Japon	—	6 573	6 573	—	—

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2006-2007 et ajustements</i>	<i>Moins : montants recouvrés en 2006-2007</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2007</i>
Australie	–	17	17	–	–
Total partiel	–	6 590	6 590	–	–
Autres dons :					
Programme des Nations Unies pour le développement	–	48	48	–	–
Fondation Ishikawa pour les échanges internationaux	–	262	262	–	–
Institute for Global Environmental Strategies	–	155	155	–	–
Réseau Asie-Pacifique	–	27	27	–	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	324	324	–	–
Fonds Christensen	–	684	684	–	–
Organisation mondiale du commerce	–	40	40	–	–
Forum mondial sur l'environnement	–	50	50	–	–
Divers	–	53	53	–	–
Total partiel	–	1 643	1 643	–	–
Total, UNU-IAS	–	8 233	8 233	–	–
UNU-ILI					
Dons de gouvernements :					
Jordanie	–	1 000	750	–	250
Total partiel	–	1 000	750	–	250
Autres dons :					
Divers	–	137	137	–	–
Total partiel	–	137	137	–	–
Total, UNU-ILI	–	1 137	887	–	250
UNU-INWEH					
Dons de gouvernements :					
Canada	–	2 176	2 176	–	–

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2006-2007 et ajustements</i>	<i>Moins : montants recouvrés en 2006-2007</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2007</i>
Jordanie	—	40	40	—	—
Total partiel	—	2 216	2 216	—	—
Autres dons :					
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	—	148	148	—	—
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	—	459	459	—	—
Fonds arabe de développement économique et social	—	35	35	—	—
Groupe Nakheel	—	719	719	—	—
Nations Fish and Wildlife Foundation	—	30	30	—	—
ONU	—	100	100	—	—
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	—	222	222	—	—
Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	—	85	85	—	—
Université de Queensland (Australie)	—	739	739	—	—
Divers	—	24	24	—	—
Total partiel	—	2 561	2 561	—	—
Total, UNU-INWEH	—	4 777	4 777	—	—
UNU-CRIS					
Dons de gouvernements :					
Belgique	173	392	359	—	206
Total, UNU-CRIS	173	392	359	—	206
UNU-EHS					
Dons de gouvernements :					
Allemagne	—	2 909	2 909	—	—
Total partiel	—	2 909	2 909	—	—
Autres dons :					
Agence fédérale de la protection civile et la gestion des situations de catastrophe	—	264	264	—	—

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2006-2007 et ajustements</i>	<i>Moins : montants recouvrés en 2006-2007</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2007</i>
Bureau du Programme d'ONU-Eau pour le développement des capacités dans le cadre de la Décennie (Bonn)	—	64	64	—	—
Centre de recherche géographique (Potsdam)	—	561	561	—	—
Commission européenne	—	51	51	—	—
Deutsches Zentrum für Luft-und Raumfahrt e.v.	—	372	372	—	—
Divers	—	67	67	—	—
MunichRe Foundation	—	323	323	—	—
Université de Bonn	—	273	273	—	—
Université de York	—	29	29	—	—
Total partiel	—	2 004	2 004	—	—
Total, UNU-EHS	—	4 913	4 913	—	—
UNU-IIGH					
Dons de gouvernements :					
Indonésie	—	5	5	—	—
Malaisie	—	1 650	1 650	—	—
Mongolie	—	33	33	—	—
Total partiel	—	1 688	1 688	—	—
Autres dons :					
Divers	—	1	1	—	—
Total partiel	—	1	1	—	—
Total, UNU-IIGH	—	1 689	1 689	—	—
Total, Fonds de fonctionnement	173	44 539	44 258	2	456

Tableau 2.1 (*fin*)
Université des Nations Unies

État cumulé des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds de dotation</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2006-2007 et ajustements</i>	<i>Moins : montants recouvrés en 2006-2007</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2007</i>
Dons de gouvernements :					
Allemagne	–	639	639	–	–
Ghana	2 074	–	577	–	1 497
Malaisie	–	8 000	8 000	–	–
Venezuela	3 003	–	–	–	3 003
Total, Fonds de dotation	5 077	8 639	9 216	–	4 500
<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2006-2007 et ajustements</i>	<i>Moins : montants recouvrés en 2006-2007</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2007</i>
UNU-FAP					
Dons des gouvernements :					
Japon	–	1 042	1 042	–	–
Total, Fonds d'affectation spéciale	–	1 042	1 042	–	–
Total général	5 250	54 220	54 516	2	4 956

État III Université des Nations Unies^a

Flux de trésorerie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Centre UNU Fonds de fonction- nement</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU Fonds de fonctionnement^b</i>	<i>UNU-WIDER Fonds de fonction- nement</i>	<i>UNU-MERIT Fonds de fonction- nement^c</i>	<i>UNU-IIST Fonds de fonction- nement</i>	<i>UNU-INRA Fonds de fonction- nement</i>	<i>UNU-BIOLAC Fonds de fonction- nement</i>	<i>UNU-IAS Fonds de fonction- nement</i>
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement								
Excédent (ou déficit) (état I)	(1 124)	317	3 160	3 444	305	1 108	1 006	395
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	—	—	—	—	—	—	—	—
(Augmentation)/diminution des soldes débiteurs interfonds	(565)	—	(26)	(12)	—	(1 138)	(1 055)	—
(Augmentation)/diminution des autres comptes débiteurs	113	(46)	2	(149)	(49)	(12)	—	(9)
(Augmentation)/diminution au titre des opérations interservices en attente	(1 073)	(951)	(502)	(196)	(234)	(106)	332	(7)
(Augmentation)/diminution des charges comptabilisées d'avance et des autres éléments d'actif	13	—	10	(2)	(14)	—	—	(60)
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	(240)	343	104	163	269	(34)	79	(310)
Augmentation/(diminution) des soldes créditeurs interfonds	(52)	—	—	—	—	—	—	—
Augmentation/(diminution) des autres comptes créditeurs	823	337	2	227	33	13	—	17
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	—	—	—	—	—	—	—	—
Augmentation/(diminution) des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite	—	—	—	—	—	—	—	—
À déduire : intérêts créditeurs	(860)	—	(336)	(127)	(38)	(13)	—	—
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement	(2 965)	—	2 414	3 348	272	(182)	362	26
Flux de trésorerie provenant des activités de placement								
(Augmentation)/diminution des placements à court terme	—	—	—	—	—	—	—	—
(Augmentation)/diminution des placements à long terme	—	—	—	—	—	—	—	—
(Augmentation)/diminution des trésoreries communes des bureaux hors siège	6 315	—	178	(2 500)	514	110	—	—
À ajouter : intérêts créditeurs	860	—	336	127	38	13	—	—
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement	7 175	—	514	(2 373)	552	123	—	—

	<i>Centre UNU Fonds de fonction- nement</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU Fonds de fonctionnement^b</i>	<i>UNU-WIDER Fonds de fonction- nement</i>	<i>UNU-MERIT Fonds de fonction- nement^c</i>	<i>UNU-IIST Fonds de fonction- nement</i>	<i>UNU-INRA Fonds de fonction- nement</i>	<i>UNU-BIOLAC Fonds de fonction- nement</i>	<i>UNU-IAS Fonds de fonction- nement</i>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement								
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	1 497	—	162	—	197	71	8	323
Autres ajustement aux réserves et aux soldes des fonds	—	—	—	—	—	—	(370)	—
Montants virés de l'excédent accumulé	(2 050)	—	(1 500)	(500)	(914)	—	—	(349)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(553)	—	(1 338)	(500)	(717)	71	(362)	(26)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	3 657	—	1 590	475	107	12	—	—
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	5 782	—	2 316	531	1 262	—	—	—
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	9 439	—	3 906	1 006	1 369	12	—	—

État III (suite)
Université des Nations Unies^a

Flux de trésorerie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>UNU-ILI</i> <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i>	<i>UNU-INWEH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i>	<i>UNU-CRIS</i> <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i>	<i>UNU-EHS</i> <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i>	<i>UNU-IIGH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i> ^d	<i>UNU-ICDF</i> <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i>	<i>UNU-RCF</i> <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i>	<i>UNU-JAF</i> <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i>
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement								
Excédent (ou déficit) (état I)	(40)	561	(3)	517	1 709	(33)	—	(19)
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	(250)	—	(33)	—	—	—	—	—
(Augmentation)/diminution des soldes débiteurs interfonds	—	—	—	—	(32)	33	—	19
(Augmentation)/diminution des autres comptes débiteurs	(333)	(7)	2	(134)	(2)	—	—	—
(Augmentation)/diminution au titre des opérations interservices en attente	995	(498)	31	3 403	(1 793)	—	—	—
(Augmentation)/diminution des charges comptabilisées d'avance et des autres éléments d'actif	—	(15)	—	—	—	—	—	—
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	173	838	—	66	161	—	—	—
Augmentation/(diminution) des soldes créditeurs interfonds	—	—	—	—	—	—	—	—
Augmentation/(diminution) des autres comptes créditeurs	2	327	—	(6)	—	—	—	—
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	—	—	—	—	—	—	—	—
Augmentation/(diminution) des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite	—	—	—	—	—	—	—	—
À déduire : intérêts créditeurs	—	(187)	—	—	—	—	—	—
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement	547	1 019	(3)	3 846	43	—	—	—
Flux de trésorerie provenant des activités de placement								
(Augmentation)/diminution des placements à court terme	—	—	—	—	—	—	—	—
(Augmentation)/diminution des placements à long terme	—	—	—	—	—	—	—	—
(Augmentation)/diminution des trésoreries communes des bureaux hors siège	—	—	—	—	—	—	—	—
À ajouter : intérêts créditeurs	—	187	—	—	—	—	—	—
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement	—	187	—	—	—	—	—	—

	<i>UNU-ILI</i> <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i>	<i>UNU-INWEH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i>	<i>UNU-CRIS</i> <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i>	<i>UNU-EHS</i> <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i>	<i>UNU-IIGH</i> <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i> ^d	<i>UNU-ICDF</i> <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i>	<i>UNU-RCF</i> <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i>	<i>UNU-JAF</i> <i>Fonds de</i> <i>fonction-</i> <i>nement</i>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement								
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	–	140	3	46	–	–	–	–
Autres ajustements aux réserves et aux soldes des fonds	(100)	–	–	–	–	–	–	–
Montants virés de l'excédent accumulé	(423)	–	–	(224)	–	–	–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(523)	140	3	(178)	–	–	–	–
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	24	1 346	–	3 668	43	–	–	–
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	(15)	812	–	1 920	–	–	–	–
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	9	2 158	–	5 588	43	–	–	–

État III (fin)
Université des Nations Unies^a

Flux de trésorerie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds de fonctionnement	Fonds de dotation	Fonds d'affectation spéciale	Prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite ^e	Élimination (toutes opérations interfonds)	Total	
						2007	2005
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement							
Excédent (ou déficit) (état I)	11 303	57 243	205	(723)	—	68 028	7 690
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	(283)	577	—	—	—	294	3 187
(Augmentation)/diminution des soldes débiteurs interfonds	(2 776)	(159)	—	—	2 935	—	—
(Augmentation)/diminution des autres comptes débiteurs	(624)	(190)	98	—	—	(716)	(1 779)
(Augmentation)/diminution au titre des opérations interservices en attente	(599)	—	599	—	—	—	—
(Augmentation)/diminution des charges comptabilisées d'avance et des autres éléments d'actif	(68)	—	—	—	—	(68)	22
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	1 612	—	8	—	—	1 620	227
Augmentation/(diminution) des soldes créditeurs interfonds	(52)	2 987	—	—	(2 935)	—	—
Augmentation/(diminution) des comptes créditeurs	1 775	172	455	—	—	2 402	(495)
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	—	—	—	—	—	—	(285)
Augmentation/(diminution) des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite	—	—	—	6 693	—	6 693	—
À déduire : intérêts créditeurs	(1 561)	(51 707)	—	—	—	(53 268)	(31 718)
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement							
	8 727	8 923	1 365	5 970	—	24 985	(23 151)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement							
(Augmentation)/diminution des placements à court terme	—	(2 221)	—	—	—	(2 221)	2 138
(Augmentation)/diminution des placements à long terme	—	(55 823)	—	—	—	(55 823)	(8 012)
(Augmentation)/diminution des trésoreries communes des bureaux hors siège	4 617	—	—	—	—	4 617	15 527
À ajouter : intérêts créditeurs	1 561	51 707	—	—	—	53 268	31 718

	<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite^e</i>	<i>Élimination (toutes opérations interfonds)</i>	Total	
						2007	2005
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement	6 178	(6 337)	–	–	–	(159)	41 371
Flux de trésorerie provenant des activités de financement							
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	2 447	–	254	–	–	2 701	2 554
Autres ajustements aux réserves et aux soldes des fonds	(470)	470	–	(5 970)	–	(5 970)	–
Montants virés de l'excédent accumulé	(5 960)	–	(1 029)	–	–	(6 989)	(15 636)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(3 983)	470	(775)	(5 970)	–	(10 258)	(13 082)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	10 922	3 056	590	–	–	14 568	5 138
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	12 608	8 434	292	–	–	21 334	16 196
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	23 530	11 490	882	–	–	35 902	21 334

^a Voir notes 2, 3 et 4.

^b Le Fonds de fonctionnement du bâtiment du siège de l'UNU était auparavant inclus dans le Fonds de fonctionnement du Centre de l'UNU. Afin d'améliorer la présentation, depuis le 1^{er} janvier 2006, il est comptabilisé séparément.

^c L'UNU MERIT a été créé le 1^{er} janvier 2006 et regroupe l'ancien UNU-INTECH et l'Institut de recherche économique de Maastricht sur l'innovation et les technologies (MERIT).

^d Le Fonds de fonctionnement de l'UNU-IIGH à Kuala Lumpur (Malaisie), qui contribue à la résolution de problèmes de santé mondiaux et qui a en particulier vocation à répondre aux besoins des pays en développement, a été créé le 1^{er} janvier 2006. Les activités de l'UNU-IIGH sont financées au moyen de contributions volontaires du Gouvernement malaisien.

^e Voir note 5.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IV
Université des Nations Unies

Crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	Crédits ouverts ^a	Dépenses		Total	Solde
		Décaissements	Engagements non réglés		
Centre de l'UNU					
Traitements et autres dépenses de personnel	18 287	15 787	497	16 284	2 003
Frais généraux	2 859	2 774	451	3 225	(366)
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	13 324	7 523	2 107	9 630	3 694
Total partiel	34 470	26 084	3 055	29 139	5 331
Bâtiment du siège de l'UNU					
Traitements et autres dépenses de personnel	451	339	90	429	22
Frais généraux	4 290	3 968	252	4 220	70
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	–	–	1	1	(1)
Total partiel	4 741	4 307	343	4 650	91
UNU-WIDER					
Traitements et autres dépenses de personnel	4 230	3 985	16	4 001	229
Frais généraux	800	519	25	544	256
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	4 830	2 748	703	3 451	1 379
Total partiel	9 860	7 252	744	7 996	1 864
UNU-MERIT					
Traitements et autres dépenses de personnel	4 559	2 720	53	2 773	1 786
Frais généraux	775	611	18	629	146
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	4 116	1 899	282	2 181	1 935
Total partiel	9 450	5 230	353	5 583	3 867

Chapitre	Crédits ouverts ^a	Dépenses		Total	Solde
		Décaissements	Engagements non réglés		
UNU-IIST					
Traitements et autres dépenses de personnel	2 784	2 670	23	2 693	91
Frais généraux	528	388	72	460	68
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	2 358	1 594	575	2 169	189
Total partiel	5 670	4 652	670	5 322	348
UNU-INRA					
Traitements et autres dépenses de personnel	1 164	1 066	–	1 066	98
Frais généraux	223	194	82	276	(53)
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	129	23	6	29	100
Total partiel	1 516	1 283	88	1 371	145
UNU-BIOLAC					
Traitements et autres dépenses de personnel	–	–	–	–	–
Frais généraux	–	3	–	3	(3)
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	969	823	133	956	13
Total partiel	969	826	133	959	10
UNU-IAS					
Traitements et autres dépenses de personnel	2 533	2 040	5	2 045	488
Frais généraux	1 876	1 307	68	1 375	501
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	6 583	4 136	657	4 793	1 790
Total partiel	10 992	7 483	730	8 213	2 780
UNU-ILI					
Traitements et autres dépenses de personnel	1 039	530	109	639	400
Frais généraux	763	495	90	585	178
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	619	408	122	530	89
Total partiel	2 421	1 433	321	1 754	667

Chapitre	Crédits ouverts ^a	Dépenses		Total	Solde
		Décaissements	Engagements non réglés		
UNU-INWEH					
Traitements et autres dépenses de personnel	1 272	1 224	45	1 269	3
Frais généraux	458	337	105	442	16
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	3 306	2 217	1 054	3 271	35
Total partiel	5 036	3 778	1 204	4 982	54
UNU-CRIS					
Traitements et autres dépenses de personnel	365	371	–	371	(6)
Frais généraux	35	22	3	25	10
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	–	–	–	–	–
Total partiel	400	393	3	396	4
UNU-EHS					
Traitements et autres dépenses de personnel	1 530	1 923	(149)	1 774	(244)
Frais généraux	463	603	40	643	(180)
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	3 405	2 116	559	2 675	730
Total partiel	5 398	4 642	450	5 092	306
UNU-IIGH					
Traitements et autres dépenses de personnel	1 289	346	152	498	791
Frais généraux	295	73	8	81	214
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	666	–	1	1	665
Total partiel	2 250	419	161	580	1 670
Autres					
Fonds d'activités communes	276	19	–	19	257
Fonds de développement de la capacité d'innovation	150	33	–	33	117
Total partiel	426	52	–	52	374
Total général	93 599	67 834	8 255	76 089	17 509

^a Approuvés par le Conseil de l'UNU pour l'exercice biennal 2006-2007, parallèlement aux dépenses autorisées, financées par des contributions destinées à des programmes spécifiques.

Annexe

Notes relatives aux états financiers

Note 1

L'Université des Nations Unies et ses activités

a) La Charte de l'Université des Nations Unies (UNU) a été adoptée par l'Assemblée générale le 6 décembre 1973 [résolution 3081 (XXVIII)].

b) L'UNU, établissement universitaire non classique, a pour mission de réaliser des travaux de recherche de la plus haute qualité de nature à contribuer à la solution de problèmes mondiaux pressants qui mettent en jeu la survie, le développement et le bien-être de l'humanité. Aussi l'UNU concentre-t-elle ses recherches, son enseignement universitaire supérieur et ses activités de diffusion des connaissances sur les problèmes cruciaux dont s'occupent les Nations Unies, en particulier ceux qui concernent les pays en développement.

c) Les activités de l'UNU visent deux objectifs principaux : renforcer les moyens des établissements d'enseignement supérieur des pays en développement afin qu'ils puissent mener des travaux de recherche et dispenser un enseignement de haute qualité, et contribuer à l'œuvre des Nations Unies par des travaux spécialisés propres à la mieux orienter.

d) Pour atteindre ces objectifs, le Centre de l'UNU, sis à Tokyo, planifie, coordonne et finance les travaux universitaires de ses centres, instituts et programmes de recherche et de formation : le Fonds opérationnel du siège de l'UNU, à Tokyo; l'Institut mondial de recherche sur l'économie du développement (UNU-WIDER), à Helsinki; le Centre de recherche et de formation sur l'innovation et la technologie dans les domaines économique et social (UNU-MERIT), à Maastricht (Pays-Bas); l'Institut international de technologie des logiciels (UNU-IIST), à Macao (Chine); l'Institut de l'UNU pour les ressources naturelles en Afrique (UNU-INRA), à Accra; le Programme de l'UNU pour la biotechnologie en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNU-BIOLAC), à Caracas; l'Institut des hautes études de l'UNU (UNU-IAS), à Yokohama (Japon); l'Institut international de l'UNU pour la formation de dirigeants (UNU-ILI), à Amman; le Réseau international de l'UNU pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH), à Hamilton (Canada); le Programme d'études comparatives sur l'intégration régionale (UNU-CRIS), à Bruges (Belgique); le Programme de l'UNU sur l'environnement et la sécurité (UNU-EHS), à Bonn (Allemagne); l'Institut international pour la santé mondiale (UNU-IIGH), à Kuala Lumpur; le Fonds d'activités communes (UNU-JAF), à Tokyo; le Fonds de développement de la capacité d'innovation (UNU-ICDF), à Tokyo; le Fonds de trésorerie autorenouvelable (UNU-RCF), à Tokyo; et le Programme d'aide financière (UNU-FAP), à Tokyo, qui est financé par un fonds d'affectation spéciale.

Note 2

Récapitulation des principales conventions comptables

a) Les comptes de l'UNU sont tenus conformément au Règlement financier de l'ONU adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion ou par le Contrôleur. Ils sont aussi pleinement conformes aux Normes comptables du système

des Nations Unies, qui ont été adoptées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. L'ONU applique la Norme comptable internationale 1, « Présentation des états financiers », relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat, à savoir :

- i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
 - ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
 - iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
 - iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers, et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;
 - v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
 - vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée.
- b) Les comptes de l'Université sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds ». Des fonds distincts à des fins générales ou particulières peuvent être établis par l'Assemblée générale ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.
- c) L'exercice de l'Université est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.
- d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice).
- e) Les comptes de l'Université sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par le Contrôleur. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note.

f) Les états financiers de l'Université sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services.

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les Normes comptables du système des Nations Unies.

h) Les états financiers de l'Université sont présentés conformément aux recommandations que le Groupe de travail des Normes comptables formule à l'intention du Comité de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat sur la gestion.

i) Recettes :

i) Les recettes de l'Université proviennent de deux sources : le revenu des placements du Fonds de dotation et les contributions aux fonds de fonctionnement et au Fonds d'affectation spéciale;

ii) Les contributions volontaires annoncées par des gouvernements au Fonds de dotation sont comptabilisées comme recettes sur la base d'un document écrit par lequel un donateur s'engage à verser une contribution en espèces à une date déterminée. Les contributions qui ont été annoncées pour des exercices à venir sont enregistrées comme recettes comptabilisées d'avance;

iii) Sauf indications contraires, toutes les contributions des gouvernements sont versées au Fonds de dotation de l'Université. Le revenu des placements du Fonds de dotation est affecté aux fonds de fonctionnement conformément aux décisions du Conseil de l'ONU;

iv) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires ainsi que le revenu des placements à court et à long terme et de la trésorerie commune des bureaux hors siège. Toutes les pertes réalisées et les pertes nettes non matérialisées sur les placements à court terme sont déduites du revenu des placements. Le revenu des placements et les coûts de gestion des placements de la trésorerie commune des bureaux hors siège sont répartis entre les fonds participants;

v) Les recettes provenant de la prestation de services représentent les sommes reçues des organismes des Nations Unies et des autres organisations qui occupent des locaux dans le bâtiment du Centre de l'ONU ainsi que de personnes extérieures qui utilisent les salles de conférence et d'exposition;

vi) Depuis le 1^{er} janvier 2006, les sommes virées du Fonds de dotation aux différents fonds de fonctionnement sont comptabilisées comme recettes desdits fonds. Dans les états financiers de l'exercice biennal 2004-2005, ces virements n'étaient pas comptabilisés comme recettes et étaient présentés sous la rubrique « Montants virés d'autres (à d'autres) fonds ». Depuis le 1^{er} janvier 2006 également, les sommes virées des excédents cumulés aux différents fonds de fonctionnement avec l'autorisation du Conseil d'administration, à titre de complément de financement pour l'exercice 2006-2007, sont comptabilisées comme recettes sous la rubrique « Montants virés des excédents cumulés » de l'état I. Ces modifications permettent de présenter plus clairement les montants disponibles pour alimenter les fonds de fonctionnement. Les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités aux fins de comparaison.

vii) Les recettes accessoires comprennent le produit de la vente de biens usagés ou excédentaires, les remboursements de dépenses passées en charges au cours d'exercices antérieurs, le montant net des gains de change, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée et d'autres recettes diverses.

j) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées aux comptes budgétaires appropriés. Leur montant total comprend les engagements non réglés et les décaissements;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisation. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses afférentes à des exercices à venir ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré mais inscrites comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe k) vi) ci-après.

iv) Les sommes virées du Fonds de dotation aux fonds de fonctionnement sont comptabilisées comme dépenses du Fonds de dotation [voir plus haut, al. i) vi)].

k) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts;

ii) Les placements comprennent des obligations et des actions. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à leur valeur de réalisation si celle-ci est inférieure; les placements à long terme sont enregistrés au prix coûtant. L'amortissement des primes d'émission n'est pas provisionné mais est inclus dans les gains ou pertes constatés au moment de la cession des titres;

iii) La trésorerie commune des bureaux hors siège comprend la part des fonds participants dans les dépôts à vue et à terme, les placements à court terme et à long terme et les revenus cumulés des fonds gérés centralement par le Siège de l'ONU pour le compte des bureaux hors Siège. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à leur valeur de réalisation si celle-ci est inférieure; les placements à long terme sont enregistrés au prix coûtant; le prix coûtant s'entend de la valeur nominale des titres majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. La part de chaque fonds dans la trésorerie commune est indiquée dans l'état financier pertinent, au bas duquel figure une note donnant sa composition et la valeur de réalisation des placements;

iv) Les soldes interfonds représentent le résultat des opérations effectuées entre les fonds de fonctionnement et le Fonds de dotation. Ils font périodiquement l'objet d'un règlement, en fonction des disponibilités;

v) Les opérations interservices en attente concernent les opérations effectuées entre le Centre de l'ONU et ses centres, instituts ou programmes de recherche et de formation;

vi) Les charges comptabilisées d'avance comprennent normalement les dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Ce poste comprend notamment les engagements prévisionnels approuvés pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

vii) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

viii) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements apportés aux locaux pris à bail ne sont pas inscrits à l'actif de l'Université. Ces acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

l) Passif, réserves et soldes des fonds :

i) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés;

ii) Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions annoncées pour des exercices à venir;

iii) Les engagements de dépenses de l'Université imputables sur les crédits d'exercices antérieurs, de l'exercice considéré et d'exercices à venir sont portés en compte comme engagements non réglés. Les engagements afférents à l'exercice qui sont imputables sur les fonds de fonctionnement, le Fonds de dotation et le Fonds d'affectation spéciale demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'exercice biennal auquel ils se rapportent;

iv) Le Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies est le fonds de roulement du Centre de l'ONU à Tokyo et de certains de ses centres de recherche et de formation. Le principal du Fonds de dotation, constitué des contributions versées par les donateurs au Centre de l'ONU ou à certains centres de recherche et de formation, est placé afin d'en tirer un revenu. Selon la décision prise par le Conseil de l'ONU à sa quarante-neuvième session, le montant annuel des retraits opérés sur le Fonds de dotation ne peut excéder 5 % de la valeur de marché moyenne, calculée sur cinq ans, des titres constituant le portefeuille de placements [voir note 4, al. a) iv)].

v) Les excédents autorisés sont les réserves pour imprévus constituées avec l'accord du Conseil de l'Université en vue de couvrir tout déficit ou retard de paiement des contributions annoncées, de compenser toute réduction des recettes prévues due aux fluctuations des taux de change et de financer toute dépense extraordinaire requise pour l'entretien des bâtiments du Centre;

vi) Les soldes concernant les projets financés par des donateurs sont les montants des contributions destinées à des programmes spécifiques qui n'ont pas été dépensés pendant l'exercice;

vii) Les montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, y compris l'assurance maladie après la cessation de service, les jours de congé accumulés et les prestations liées au rapatriement, qui figuraient précédemment dans les notes relatives aux états financiers, sont depuis le 1^{er} janvier 2006 comptabilisés en tant qu'éléments du passif dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds. Cette nouvelle convention vise à rattacher ces éléments du passif à l'exercice au cours duquel naît l'engagement; elle est conforme aux dispositions relatives à la comptabilisation des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/255 du 8 mai 2006 (voir note 5).

viii) Les éléments de passif éventuel sont, le cas échéant, indiqués dans les notes aux états financiers;

ix) L'Université fait partie des organismes affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour offrir des pensions de retraite et diverses prestations connexes, notamment en cas de décès ou d'invalidité. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation à prestations définies. L'Université est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également verser à celle-ci sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

m) Des fonds d'affectation spéciale peuvent être constitués par le recteur. L'Université se conforme aux dispositions générales de la circulaire du Secrétaire général relative à la constitution et à la gestion de ces fonds (ST/SGB/188), ainsi qu'aux instructions administratives complémentaires (ST/AI/284, ST/AI/285 et ST/AI/286), bien que la circulaire du Secrétaire général (ST/SGB/188), ainsi qu'il est indiqué à son paragraphe 3, ne s'applique pas aux organismes tels que l'ONU dont la gestion est confiée à son chef de secrétariat.

Note 3**Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds (état I); actif, passif et réserves et soldes des fonds (état II); et flux de trésorerie (état III)**

a) Les états I, II et III présentent les résultats financiers de l'ensemble des fonds de l'Université des Nations Unies, qui sont regroupés en quatre catégories. Les chiffres consolidés obtenus après élimination des opérations interfonds représentent le résultat global de toutes les activités de l'Université. Cette présentation ne signifie nullement que l'un quelconque des fonds puisse être utilisé à une autre fin que celle pour laquelle il a été autorisé. Les quatre catégories de fonds sont les suivantes :

- i) Les fonds de fonctionnement, qui concernent le centre de l'UNU, l'immeuble du siège de l'UNU, l'UNU-WIDER, l'UNU-MERIT, l'UNU-IIST, l'UNU-INRA, l'UNU-BIOLAC, l'UNU-IAS, l'UNU-ILI, l'UNU-INWEH, l'UNU-CRIS, l'UNU-EHS, l'UNU-IIGH, l'UNU-JAF, l'UNU-ICDF et l'UNU-RCF;
- ii) Le Fonds de dotation;
- iii) Le Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'aide financière (UNU-FAP)
- iv) Le fonds de provisionnement des charges afférentes .aux prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite (assurance maladie après la cessation de service, paiement des jours de congé accumulés, prestations de rapatriement).

b) L'état I donne les résultats de deux calculs du solde (excédent ou déficit) des recettes et des dépenses. Le premier calcul porte uniquement sur les recettes et dépenses de l'exercice. Le second calcul donne un résultat net, qui tient compte des charges non budgétisées afférentes aux versements à la cessation de service et aux prestations payables après le départ à la retraite et des ajustements éventuels des recettes ou dépenses d'exercices antérieurs.

c) Élimination (toutes opérations) : interfonds. Le classement de tous les fonds en quatre catégories [voir al. a)] nécessite l'élimination par compensation des opérations entre catégories, sous peine de fausser les chiffres portés dans la colonne « Total ». Cette élimination consiste notamment à compenser les opérations donnant lieu à l'inscription d'une recette dans une catégorie et d'une charge du même montant dans une autre, ou d'une créance dans l'une qui correspond à une dette dans l'autre; toutes ces écritures compensatoires sont portées dans la colonne « Élimination (toutes opérations interfonds) ».

Note 4**Fonds de l'Université des Nations Unies (états I, II et III)**

a) *Placements.* Conformément aux décisions du Conseil de l'UNU, la politique de placement est actuellement la suivante :

- i) Le portefeuille doit comprendre 40 à 50 % de valeurs à revenu fixe, 45 à 55 % de valeurs à revenu variable et 5 % de liquidités;

ii) L'objectif est de maximiser le rendement global, plutôt que les revenus ou les plus-values, la protection du capital étant assurée par une bonne diversification du portefeuille;

iii) Des projections de la valeur des actifs sont établies selon un plan roulant de cinq ans et le montant à transférer au Fonds de fonctionnement est défini en pourcentage du montant total de ces actifs;

iv) Le montant maximum des dépenses qui peuvent être financées par le Fonds de dotation est égal à 5 % de la valeur de réalisation moyenne de ce fonds sur cinq ans;

b) *Encaisse, dépôts à terme, placements et trésorerie commune des bureaux extérieurs de l'ONU.* Les tableaux ci-après indiquent comment se répartit, entre les différentes monnaies et les différents types de placement, le montant de l'encaisse, des dépôts à terme, des placements à court et à long terme et de la trésorerie commune des bureaux extérieurs de l'ONU indiqué dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Monnaie</i>	<i>Équivalent en dollars É.-U.</i>
Dollar des États-Unis	122 879
Euro	120 958
Yen	72 999
Livre sterling	25 692
Autres monnaies	23 264
Total	365 792

<i>Type de placement</i>	<i>Équivalent en dollars É.-U.^a</i>
Encaisse et dépôts à terme	35 902
Placements à court terme	
Obligations	8 785
Placements à long terme	
Obligations	156 171
Actions	156 175
Trésorerie commune des bureaux extérieurs	8 759
Total	365 792

^a Valeur de réalisation au 31 décembre 2007 : 8 784 840 dollars pour les placements à court terme et 326 181 745 pour les placements à long terme. Comme l'indique la note h) de l'état II (actif, passif, réserves et soldes des fonds), les valeurs de réalisation des placements à court et long terme de la trésorerie commune des bureaux extérieurs étaient de 2 544 029 et 1 638 140 dollars, respectivement, au 31 décembre 2007.

c) *Contributions volontaires à recevoir.* On trouvera ci-après une analyse chronologique des contributions annoncées non versées figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Pays</i>	<i>Moins d'un an</i>	<i>Plus d'un an</i>	Total 2007	Total 2005
Jordanie	250	—	250	—
Belgique	206	—	206	173
Ghana	—	1 497	1 497	2 074
Venezuela	—	3 003	3 003	3 003
Total	456	4 500	4 956	5 250

d) *Autres comptes débiteurs.* On trouvera ci-après une analyse chronologique des autres comptes débiteurs figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Autres comptes débiteurs</i>	<i>Moins d'un an</i>	<i>Plus d'un an</i>	Total 2007	Total 2005
Gouvernements	—	—	—	224
Personnel	296	88	384	448
Fournisseurs	36	213	249	177
Autres entités des Nations Unies	481	26	507	557
Intérêts courus	2 869	—	2 869	2 670
Divers	1 227	34	1 261	478
Total	4 909	361	5 270	4 554

e) *Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif.* On trouvera ci-après une analyse des charges comptabilisées d'avance et des autres éléments d'actif figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif</i>	<i>2007</i>	<i>2005</i>
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	254	143
Autres éléments d'actif	44	87
Total	298	230

f) *Autres comptes créditeurs.* On trouvera ci-après une analyse des autres comptes créditeurs figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Autres comptes créditeurs</i>	<i>2007</i>	<i>2005</i>
Autres entités des Nations Unies	941	395
Divers	2 652	796
Total	3 593	1 191

g) *Réserves et soldes des fonds.* On trouvera ci-après le montant des réserves et des soldes des fonds (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Réserves et soldes des fonds</i>	<i>2007</i>	<i>2005</i>
(Déficit) excédent des recettes par rapport aux dépenses	68 028	7 690
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	2 701	2 554
Autres ajustements des réserves et du solde des fonds	(5 970)	—
Transferts d'excédents cumulés	(6 989)	(15 636)
Total partiel	57 770	(5 392)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	299 542	304 934
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	357 312	299 542

h) *Fonds de dotation.* Le tableau ci-après indique comment le montant total du Fonds de dotation se répartit entre le Centre et les centres de recherche et de formation.

	<i>31 décembre 2007</i>			<i>31 décembre 2005</i>		
	<i>Principal</i>	<i>Excédent (déficit) cumulé</i>	<i>Total</i>	<i>Principal</i>	<i>Excédent (déficit) cumulé</i>	<i>Total</i>
Centre de l'UNU	128 161	54 975	183 136	128 161	26 968	155 129
UNU-WIDER	36 256	19 590	55 847	36 256	11 048	47 304
UNU-MERIT	15 429	7 023	22 452	15 429	3 560	18 989
UNU-IIST	29 997	13 123	43 120	29 997	6 520	36 517
UNU-INRA	6 391	(1 110)	5 281	6 391	(188)	6 203
UNU-BIOLAC	10 000	2 297	12 297	10 000	1 378	11 378
UNU-ILI	1 000	901	1 901	1 000	512	1 512
UNU-EHS	2 536	771	3 306	1 897	—	1 897
UNU-IIGH	8 000	1 304	9 304	—	—	—
Total	237 770	98 874	336 644	229 131	49 798	278 929

Note 5

Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

a) À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent les conditions requises ont droit à des prestations d'assurance maladie ainsi qu'au paiement de l'éventuel reliquat de jours de congé, jusqu'à concurrence de 60 jours, et à des indemnités de rapatriement, calculées en fonction de leur nombre d'années de service. Depuis le 1^{er} janvier 2006, ces trois types de charges sont pris en compte dans les états financiers. Les montants correspondants ont été enregistrés au moyen d'un ajustement des réserves et du solde des fonds, dans l'état I. Auparavant, ces montants figuraient dans les notes relatives aux états financiers.

b) Afin que les montants à prévoir au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, qui repose sur un régime à prestations définies, soient plus précisément connus, un actuaire-conseil a été chargé de procéder à une évaluation actuarielle de ces charges. Les principales hypothèses de l'actuaire étaient les suivantes : taux d'actualisation de 5,5 %; hausse du coût des soins de santé de 9,5 % en 2008, tombant progressivement à 5 % en 2015 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie proposés aux États-Unis, et de 5,7 % en 2008, revenant progressivement à 4,5 % en 2012 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie disponibles dans les autres pays; hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. Compte tenu de ces hypothèses, le montant estimatif au 31 décembre 2007 des charges à prévoir par l'UNU au titre de l'assurance maladie après la cessation de service s'établissait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Valeur actuelle des prestations futures</i>	<i>Charges à payer</i>
Montant brut	7 801	4 925
À déduire : Cotisations des retraités	(1 660)	(981)
Montant net	6 141	3 944

c) La valeur actuelle des prestations futures indiquée ci-dessus est la valeur actualisée de toutes les prestations qui seront versées à l'avenir à tous les fonctionnaires déjà à la retraite et aux fonctionnaires en service qui devraient prendre leur retraite. Les charges à payer sont la partie de la valeur actuelle des prestations qui a été accumulée entre la date d'entrée en fonctions des fonctionnaires et la date de l'évaluation actuarielle. Les charges correspondant aux fonctionnaires en activité deviennent effectives à la date à laquelle ceux-ci ont acquis la totalité de leurs droits.

d) Les montants totaux dus par l'UNU au titre des jours de congé non pris et des prestations liées au rapatriement a été arrêté au 31 décembre 2007; ils sont estimés à 1 274 970 et 1 474 369 dollars respectivement.

Note 6

Contributions en nature

Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, l'Université des Nations Unies a reçu des contributions volontaires en nature, sous forme de divers biens et services, de gouvernements et d'autres organisations. La valeur estimative de ces contributions s'établit comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2007
Centre de l'UNU – Tokyo	386
UNU – Paris	65
Vice-Rectorat de l'UNU en Europe - Bonn	65
UNU-IIST – Macao (Chine).	545
UNU-IAS – Yokohama (Japon)	2 132
UNU-CRIS – Bruges (Belgique)	192
Total	3 385

Note 7**Biens durables**

a) Conformément aux conventions comptables de l'UNU, la valeur des biens durables n'est pas comprise dans les immobilisations mais imputée sur les crédits ouverts au titre de l'exercice en cours au moment de l'achat. Le tableau ci-dessous indique la valeur des biens durables du Centre de l'UNU et des centres de recherche et de formation figurant dans l'inventaire de l'Université (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2007	2005
Centre de l'UNU – Tokyo	2 608	2 647
Centre de l'UNU – Kuala Lumpur	56	–
UNU – New York	67	100
UNU – Paris	47	49
Vice-Rectorat de l'UNU en Europe – Bonn	52	–
UNU-WIDER – Helsinki	211	370
UNU-MERIT – Maastricht (Pays-Bas)	432	371
UNU-IIST – Macao (Chine)	401	420
UNU-INRA – Accra	156	146
Groupe UNU-INRA – Lusaka	141	144
UNU-BIOLAC – Caracas	44	15
UNU-IAS – Yokohama (Japon)	721	800
UNU-ILI – Amman	332	42
UNU-INWEH – Hamilton (Canada)	160	127
UNU-EHS – Bonn	258	256
UNU-IIGH – Kuala Lumpur	15	–
Total	5 701	5 487

b) La valeur des biens durables a évolué comme indiqué ci-dessous (en dollars des États-Unis) :

	2007
Solde au 1 ^{er} janvier 2006	5 487
À ajouter : Acquisitions	832
À déduire : Passation par profits et pertes (accidents, vols et dégâts)	(2)
À déduire : Écoulement de biens et ajustements	(616)
Solde au 31 décembre 2007	5 701

Outre ce qui est indiqué ci-dessus, des meubles et du matériel ont été mis à la disposition du Centre de l'UNU et de ses centres et programmes de recherche et de formation par les pays hôtes et des donateurs privés. Ces meubles et ce matériel, ainsi que les autres articles dont il a été fait don à l'UNU, font l'objet d'une comptabilité matières distincte.

